

# Les BONNES PRATIQUES De l'Observatoire national des agendas 21 locaux

## FICHES BONNES PRATIQUES

### Epargner, Investir et Produire

*Ressources Documentaires*

*Octobre 2013*

#### Sommaire :

GRAND NANCY : Mutualisation des certificats d'économie d'énergie

.....

2

PAYS DE LA LOIRE : Financer l'économie locale grâce à l'épargne des habitants : l'emprunt obligataire

.....

10

LES HAUTS-PRES : D'un projet environnemental à une démarche de développement durable

.....

18

MENE : Un territoire 100% énergie renouvelable : Les innovations administratives et financières

.....

25

VALENCIENNES : L'hôtel de ville chauffé par les eaux usées de la ville

.....

36

VANNES AGGLO : L'opération renov'ee : Un guichet unique pour la rénovation de l'habitat

.....

42

Retrouvez l'ensemble des références sur le site de l'Observatoire  
Rubrique « les chantiers de l'Obs » :  
<http://www.observatoire-territoires-durables.org>

# « MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU GRAND NANCY »

Nom de la collectivité : Communauté urbaine du Grand Nancy

Personnes ressources à contacter :

Chef de projet : Ludovic Entemeyer [ludovic.entemeyer@grand-nancy.org](mailto:ludovic.entemeyer@grand-nancy.org) 03.83.91.82.34

Elu référent : Jean-François Husson, Vice-président délégué à l'environnement

Sites utiles :

<http://www.grand-nancy.org/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

## 1. Résumé de l'action

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, le Grand Nancy joue le rôle de tiers regroupeur de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) pour mutualiser les économies d'énergie réalisées par les particuliers pour des travaux effectués sur le territoire du Grand Nancy, mais aussi par les communes depuis septembre 2011, les bailleurs sociaux et les établissements de santé et d'enseignement volontaires depuis mars 2012 et dernièrement avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, SCI...) depuis décembre 2012.

## 2. Une action au cœur de la stratégie de développement durable

Ce dispositif s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Nancy. La Communauté urbaine s'y positionne comme animateur et soutien des politiques de renforcement de l'efficacité énergétique des acteurs de son territoire. Cette opération crée une véritable dynamique territoriale et rapproche le PCAET des habitants et des organisations du territoire qui y trouvent un véritable intérêt. Les bénéfices apportés par le dispositif sont convertis pour être aussi exprimés en termes de CO2 non émis et de kWh économisés. Il est ainsi facile de suivre la contribution de cette action aux objectifs généraux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

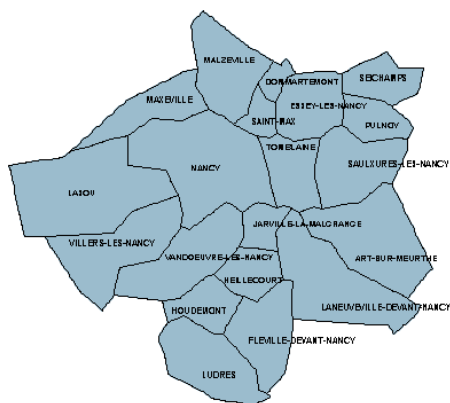
Comme le prouve l'exemple des bailleurs sociaux qui préfèrent rejoindre le dispositif que déposer par eux même des CEE, cette initiative est aussi fédératrice des acteurs du territoire. Ceux qui y prennent part bénéficient d'un dispositif d'accompagnement solide, s'intègrent dans une dynamique de groupe et voient leurs actions valorisées dans le PCAET du Grand Nancy. L'accompagnement des bénéficiaires et des artisans permet de construire un lien social et de renforcer le tissu économique local.

## 3. Description de l'action

Contexte territorial :

Le Grand Nancy est une communauté urbaine de 20 communes créée en 1995 et regroupant 270 000 habitants. Nancy en est la commune la plus importante avec 105 000 habitants.

La mutualisation des certificats d'économie d'énergie a été proposée par le Grand Nancy à l'occasion d'une réunion du Club Energie Climat qu'il anime. Initialement le Grand Nancy



était intéressé par les CEE dans le cadre de travaux à effectuer sur son patrimoine. Cependant un seuil minimum de CEE (20 GWhCumac) est exigé pour pouvoir déposer un dossier. La suggestion de mutualiser les CEE entre les communes de l'intercommunalité a donc été faite. Après une phase courte mais complexe d'explication de l'action aux élus et aux services (nombreuses directions impliquées) des conventions ont été rédigées.

#### Description de l'action :

Les CEE sont un dispositif national reposant « sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés ». Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. »<sup>1</sup>

Pour pouvoir obtenir et vendre des CEE un acteur éligible doit atteindre le seuil minimal de 20 GWhCumac. Une fois le seuil atteint plusieurs options se présentent : signer une convention avec un obligé, signer une convention d'exclusivité avec un obligé, déposer des dossiers en nom propre et revendre les CEE acquis ou bien passer par un appel d'offre. C'est cette dernière solution qui a été choisie par le Grand-Nancy.

Via un marché public, un prestataire a pu être sélectionné, un prix fixe arrêté et des conventions ont pu être signées avec les acteurs du territoire (les communes d'abord).

Les bénéficiaires envoient tous les éléments constitutifs du dossier (comprenant notamment le détail des travaux, la facture et une attestation de fin de travaux) au Grand-Nancy qui en assure l'ingénierie administrative aux côtés du prestataire choisi par le marché public (ALMA CG). Les dossiers regroupés sont transférés à ALMA CG - CEGAPE qui les analyse, les contrôle, les valide puis les présente à l'instance nationale en charge des CEE. Si celle-ci valide les actions, le prestataire reçoit des CEE qu'il paye au Grand Nancy. Ce dernier peut finalement redistribuer cet argent aux acteurs qui ont entrepris les travaux.

#### Objectifs de l'action :

- Pour le Grand Nancy le but premier est d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2 fixés dans le PCAET. Pour cela l'action cherche à rendre les CEE plus accessibles aux différents acteurs du territoire pour inciter à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique.
- Cette action s'inscrit aussi dans la logique d'animation du PCAET, elle a émergé au sein du Club Climat Energie et vise donc aussi à participer à une dynamique territoriale.

**Echelle territoriale de l'action :** Le territoire de la Communauté urbaine

<sup>1</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

**Bénéficiaires** : l'action s'est construite par étapes et le cercle des bénéficiaires s'est peu à peu élargi :

- Le premier bénéficiaire est le Grand-Nancy qui peut faire des économies et réduire ses émissions de CO2 en obtenant des CEE pour ses propres travaux concernant l'éclairage public, la circulation, les bâtiments ou encore un changement de chaudière (30 GWhCumac dans les premiers mois).
  - Au début, les conventions de mutualisation ont été ouvertes aux 20 communes qui constituent la Communauté urbaine. Entre le dernier trimestre 2011 et mars 2012 19 communes avaient signé la convention Des dossiers de demande de CEE avaient été déposés pour 14 d'entre elles représentant entre mars et décembre 2012 plus de 80 GWhCumac.
  - Devant le succès de l'opération il a été décidé de l'ouvrir aux personnes morales de droit public : bailleurs sociaux et établissements de santé et d'éducation. L'Université de Lorraine a par exemple signé en mars 2012 ; 20 GWhCumac avaient d'ores et déjà été déposés en son nom fin 2012. Un bailleur social a aussi signé dans le cadre d'un grand programme de rénovation sur le territoire (isolation + remplacement de 700 chaudières) représentant 100GWhCumac qui seront déposés en 2013 et devraient lui faire économiser 400 k€ soit plus de 10 % de son investissement.
  - En Juillet 2012, afin de faire de ce dispositif un vrai service public, il a été ouvert aux particuliers. Certains travaux particulièrement significatifs en matière d'économie d'énergie ont été sélectionnés (isolation des toits, des murs et des planchers, remplacement de chaudière). Des subventions (d'un montant fixe) sont ainsi distribuées en échange de CEE. Un accompagnement personnalisé des particuliers a été mis en place. Un conseiller spécialisé peut ainsi orienter sur les technologies existantes (chaudière à condensation à gaz, ouate de cellulose...), sur les cahiers des charges des travaux et sur l'établissement du dossier de demande de subvention.
- 🕒 Enfin, en Janvier 2013, le dispositif a été élargi à l'ensemble des personnes morales de droit privé du territoire (associations, entreprises, copropriétés...). Ainsi une entreprise qui fait par exemple du transport routier et forme ses employés à l'éco-conduite peut recevoir des CEE pour cela.

La transparence est la règle de ce dispositif dans lequel, hormis le cas des particuliers où le montant des subventions est fixe, tout l'argent reçu en échange des CEE est reversé aux initiateurs des travaux.

#### **Calendrier et échéancier :**

- 🕒 Dernier trimestre 2011 : délibéré de lancement avec modèle de convention
- 🕒 Premier trimestre 2012 : 19 communes sur 20 ont signé la convention
- 🕒 Mars 2012 : ouverture aux personnes morales de droit public
- 🕒 Juillet 2012 : ouverture aux particuliers
- 🕒 Janvier 2013 : ouverture aux personnes morale de droit privé
- 🕒 31 Décembre 2013 : fin de la période en cours d'échange des CEE
- 🕒 Après le 31 Décembre 2013 : nouvelle période ?

**Etat d'avancement** : Action en cours (première période 2011-2013), ouverte à tous

#### 4. Effets et résultats :

**Effets attendus :** l'engagement de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et donc la réduction des émissions de CO2.

**Résultats observés :** les résultats observés dépassent tous les objectifs initiaux, en termes de nombres de signataires des conventions, de nombre de dossiers déposés comme de volumes de GWhCumac. Concernant les particuliers par exemple, 250 dossiers étaient prévus sur toute la période, en 6 mois 450 conventions ont déjà été signées et 120 dossiers déposés pour un volume de 20 GWhCumac. 500 à 600 dossiers sont finalement projetés d'ici la fin de l'année 2013.

Au-delà des améliorations importantes de l'efficacité énergétique et donc de la réduction des émissions de CO2 on observe plusieurs effets annexes :

- **Une professionnalisation des travaux :** les critères imposés par l'autorité nationale pour délivrer des CEE sont très exigeants et le contrôle est rigoureux. Le dispositif permet donc de sensibiliser les différents acteurs, des initiateurs des travaux jusqu'aux artisans, aux plus hauts standards de qualité. En effet, pour bénéficier des avantages offerts par le système il faut bien choisir les techniques utilisées et assurer une mise en œuvre de qualité. Le gain en termes d'efficacité énergétique est alors réel et conséquent. Au travers du Club Climat Energie les communes ont pu être formées à ces cahiers des charges.
- **Développement de filières :** l'effet d'entraînement du dispositif est très fort. Soutenue par les avantages financiers c'est toute une filière artisanale qui a pu structurer. Au cours de la première année et demie d'existence du dispositif, celui-ci a permis d'injecter 800k€ dans cette filière uniquement pour les travaux des particuliers (en six mois). Pour ces professionnels le développement d'une compétence particulière dans les technologies vertes devient un véritable argument commercial. Un courrier a été envoyé à 650 artisans qui ont été très réactifs pour demander plus d'informations ainsi que des offres de formations qui ont été mises en place (via notamment un partenariat avec la Chambre des métiers).
- **Création une dynamique territoriale :** parce qu'ils y trouvent un vrai intérêt et que la solution est de type gagnant-gagnant, le dispositif de mutualisation des CEE rapproche considérablement les acteurs du territoire du PCET. Via les différents dispositifs d'accompagnement mis en place par le Grand-Nancy c'est tout un lien social qui s'est créé. Les CEE sont ainsi devenus un dispositif transparent directement accessible aux gens.
- Les élus y voient un vrai **intérêt territorial** par le rapprochement qui s'opère entre la collectivité/ses politiques publiques et la population. Les particuliers sont accompagnés dans l'ensemble de leur projet tant par la Maison de l'Habitat et du Développement Durable que par les conseillers de l'Agence Locale de l'Energie et les services de la collectivité.
- Enfin le dispositif est aussi un bon moyen pour aller chercher **d'autres partenariats** comme cela a pu être le cas avec GRDF qui propose une prime supplémentaire aux particuliers qui choisissent d'installer une chaudière à gaz condensation en cas de changement d'énergie.

#### 5. Financements et partenariats

**Coût de l'action :**

L'opération est globalement génératrice d'économies voire de recettes mais implique tout de même un coût pour le Grand-Nancy lié aux frais de gestion administrative et technique des dossiers. Ce coût est entièrement supporté par la Communauté d'agglomération qui voit dans cette action un service public rendu aux acteurs de son territoire.

#### Ressources humaines et partenaires investis :

- Le chargé de mission PCAET qui gère les CEE pour les communes,
- Une chargée de mission développement durable qui gère les CEE pour les autres acteurs et œuvre pour les étapes clés du dispositif (rédaction des conventions, appel d'offres...).
- Un cabinet de conseil spécialisé qui a remporté l'appel d'offre jusqu'à la fin de la période. Créé il y a 25 ans ce bureau d'études a racheté les obligations de quelques obligés devenant ainsi un petit obligé lui-même et commercialisant les CEE et son expertise dans leur gestion.
- Les collectivités du Club Climat Energie (qui se réunit tous les deux mois),
- La Chambre des métiers, l'Agence locale de l'énergie, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable

## 6. Les parties prenantes

### Le pilotage :

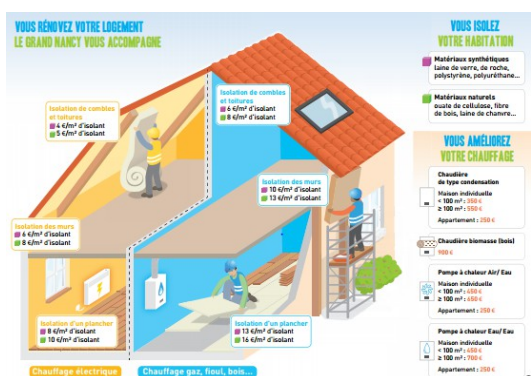
- Le pilotage est assuré par la direction développement durable du Grand-Nancy et par le Vice-président en charge du développement durable qui porte politiquement la démarche. Les décisions successives d'ouverture du dispositif ont été votées à l'unanimité en Conseil de Communauté. Le caractère technique et complexe des CEE rend difficile la mise en place d'une gouvernance plus participative.

## 7. Suivi et évaluation

La procédure de reconnaissance des CEE au niveau national nécessite un suivi et un chiffrage précis des dossiers. Cependant l'unité utilisée : le kWhCumac est peu explicite. Un outil de suivi et d'évaluation a donc été développé à l'aide d'un stagiaire ingénieur. Il permet de convertir, grâce à un coefficient d'actualisation réel, les kWhCumac en kWh d'énergie économisés et en tonnes de CO2 non rejetées. Il devient ainsi possible de reporter ces progrès dans le suivi du PCAET.

Ce dispositif fait aussi l'objet d'une partie du rapport de développement durable 2012 du Grand Nancy.

### La communication



Lors des premières phases, la communication était majoritairement interne, via le Club Climat Energie. A l'ouverture aux particuliers un kit de communication grand public a été développé autour de la mise en scène d'une petite maison sur une brochure et sur le site web de la collectivité.

Une série d'articles dans le magazine de la collectivité et d'interventions à la radio ont aussi présenté différents acteurs du dispositif (artisans...) pour mieux le faire comprendre.

De plus, le bouche à oreille opère de lui-même comme vecteur principal de diffusion de l'information.

En 2013 une géo localisation des démarches va être mise en place. L'objectif est de renforcer l'émulation en rendant visibles sur une carte les projets réussis et les gains associés.

## 8. Bilan et perspectives

### Leviers de l'action

- **Les bons partenaires** : la complexité du dispositif des CEE rend indispensable un grand niveau de professionnalisme des partenaires impliqués. Le choix du prestataire est particulièrement important pour assurer la qualité de l'accompagnement et la solidité des dossiers déposés. Pouvoir former les décideurs et les artisans est aussi un levier d'action fort.
- **Les moyens humains et l'ingénierie administrative** nécessaires au traitement des dossiers.
- **La culture de l'innovation et la confiance des élus** pour accepter un dispositif dont la logique (bourse virtuelle, échanges rapides, profits) n'est pas dans les habitudes d'une collectivité.

### Freins identifiés

- **La complexité du dispositif** : demande un suivi administratif et technique conséquent,
  - **Les délais de validation des dossiers au niveau national** : les conventions prévoient que l'argent ne peut être reversé aux bénéficiaires qu'une fois qu'il a été reçu par le Grand Nancy.
  - **Incertitude sur le futur du dispositif** : la pérennité du dispositif va dépendre des conditions choisies par le gouvernement pour la période suivante des CEE et sur le nouveau contrat que la collectivité pourra négocier à l'issue d'un nouvel appel d'offre. Si les collectivités ne sont plus éligibles ou les seuils changent trop il n'y aura pas d'autre solution que mettre un terme au dispositif.

### Modalités et conditions de transfert de l'action

- S'assurer de la confiance des élus et de la maturité de la collectivité : l'incompréhension interne du dispositif peut-être fatale. Il faut des élus visionnaires, enthousiastes et motivés pour porter un projet comme celui-ci. La collectivité doit prendre des risques puisque le dispositif est publicisé en amont de l'acceptation des dossiers.
- Former les acteurs du territoire.
- Trouver le bon prestataire : capacité technique et de suivi.

### Les conditions principales de réussite de cette action

- **le prix fixe obtenu** : le marché négocié au début de l'opération avec le prestataire constitue l'ossature du dispositif. Dans le cas du Grand Nancy, l'appui des services de la collectivité et la volonté du prestataire de parfaire ses références sur le sujet ont permis au Grand-Nancy l'obtention d'un prix avantageux et surtout fixe. Ce prix fixe autorise la mise en place d'un affichage clair ainsi qu'une programmation des retombés.
- **l'apprentissage étape par étape** : en commençant avec 19 communes partenaires et en ouvrant le dispositif petit à petit le Grand Nancy a su assurer sa propre professionnalisation en interne.
- **le portage politique**



- la rigueur de l'accompagnement permise par la compétence technique du prestataire, les exigences internes (99,9% de réussite) et l'appui des différents services.

#### Les risques principaux à éviter

- **Un mauvais conseil** : la crédibilité, l'attrait et la viabilité du dispositif dépendent de la qualité des conseils en amont. En effet les CEE ne sont attribués qu'une fois les travaux réalisés, or la subvention qu'ils génèrent motive la réalisation des travaux en amont et doit donc être assurée. Si les gens envoient un dossier qui n'est pas éligible il faut être capable de l'identifier vite et de l'expliquer.
- **Se laisser dépasser par le volume de demandes**, ne pas pouvoir suivre.

#### Perspectives :

- **Après 2013** : Le Grand-Nancy réfléchit déjà à la prochaine période, aux modalités de relance d'un marché et à la prise en compte de hausses ou de fluctuations éventuelles. L'obtention d'un prix planché garanti sur les 3 années du marché est le principal enjeu.
- **Les copropriétés** : si l'action du Grand Nancy est déjà ouverte aux copropriétés, elles ont du mal à se saisir du dispositif à cause d'un schéma de décision complexe en leur sein. Il convient donc de réfléchir à des modalités de convention adaptées à cet acteur.

#### Conclusion :

Conçu comme un levier d'action pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre présents dans le PCAET cette action de mutualisation des CEE a eu un très fort effet d'entraînement. C'est une véritable dynamique territoriale qui s'est créée autour du dispositif. D'abord pensée pour les communes l'élargissement du cercle des bénéficiaires a transformé l'action en un « service public de l'efficacité énergétique » contribuant à rapprocher le PCAET des acteurs du territoire et participant grandement à la progression du Grand-Nancy sur la voie de la sobriété carbone. Le Grand-Nancy a su se saisir d'un dispositif national pour en faire un outil transparent, fédérateur et accessible à tous. Emprunter aussi cette direction nécessite un certain esprit d'innovation, une acceptation du risque et une véritable culture de la rigueur et de l'efficacité dans la collectivité.

# «FINANCER L'ÉCONOMIE LOCALE GRÂCE À L'ÉPARGNE DES HABITANTS : L'EMPRUNT OBLIGATAIRE RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE»

Nom de la collectivité : Conseil Régional des Pays-de-la-Loire

Personnes ressources à contacter :

- Yoann Lacono, Secrétaire général adjoint et Directeur des finances, du contrôle et des marchés : 02 28 20 57 01, [yoann.iacono@paysdelaloire.fr](mailto:yoann.iacono@paysdelaloire.fr)
- Guillaume Julien, Directeur de la prospective, des schémas et de l'agenda 21, 02 28 20 64 09, [guillaume.julien@paysdelaloire.fr](mailto:guillaume.julien@paysdelaloire.fr)
- Charlotte Cottineau, Chargée de mission Développement durable, 02 28 20 61 73, [charlotte.cottineau@paysdelaloire.fr](mailto:charlotte.cottineau@paysdelaloire.fr)

Elus référents :

- Jacques Auxiette, Président du Conseil régional Pays de la Loire
- Christophe Clergeau, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation
- Patrick Delpuch, 5<sup>e</sup> Vice-président, Président de la commission Finances - personnel - travaux - démocratie - communication

Sites utiles :

[www.paysdelaloire.fr/region-actu/liste-dactualite/swords/emprunt/n/pour-financer-lemploi-et-leconomie-locale](http://www.paysdelaloire.fr/region-actu/liste-dactualite/swords/emprunt/n/pour-financer-lemploi-et-leconomie-locale)  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## 1. Résumé de l'action

Fin 2011, la Région des Pays-de-la-Loire s'est heurtée à la crise de liquidités et n'a pas pu trouver auprès du secteur bancaire les offres de prêt adéquates avec sa stratégie d'investissement. La décision a donc rapidement été prise de lancer un deuxième emprunt populaire auprès des particuliers, afin de financer l'action régionale en matière d'action économique. Un premier emprunt populaire avait été conduit en 2009 et avait connu un réel succès auprès des ligériens.

Concrètement, du 24 septembre au 12 octobre 2012, les habitants ont pu souscrire à cet emprunt populaire. Il représente un placement sécurisé pour les épargnants car la Région des Pays-de-la-Loire bénéficie d'une solidité financière reconnue par les agences de notation. Comme en 2009, il offre un rendement fixe, de 4 % brut annuel (hors frais et fiscalité) sur 6 ans.

## 2. Une action au cœur de la stratégie de développement durable

Dans le cadre de son agenda 21, la Région s'est engagée à être une collectivité exemplaire et responsable en tant qu'employeur, gestionnaire et acheteur public.

La Région se fixe pour objectif d'innover dans ses outils budgétaires et financiers, à travers :

- ⌚ des objectifs de sécurisation et de diversification dans sa recherche de financements externes
- ⌚ une démarche de transparence et d'éthique partagées, qui s'est concrétisée en 2011 par l'adoption d'une charte de déontologie financière codifiant les relations entre la collectivité et les banques et privilégiant le secteur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) dans la recherche de financements

Pour cela, elle entreprend de mettre en place un emprunt auprès des particuliers. Cet emprunt régional illustre la logique de « circuit court » de la finance que veut privilégier la Région. Les fonds collectés seront intégralement mis au service de l'économie régionale et plus particulièrement d'entreprises en difficulté ou en développement. L'utilisation des fonds est donc loin de s'effectuer dans une logique de court terme mais s'inscrit dans une vision durable du développement du territoire.

Une charte d'éco-conditionnalité des aides a aussi été mise en place pour toutes les aides accordées par la Région. L'attribution des fonds de l'emprunt obligataire (emprunt qui naît de l'émission d'obligations qui sont réparties entre de nombreux prêteurs) comme celle de tous les autres fonds est donc contrôlée par une commission d'évaluation (CRESA) à l'aune de cette charte.

Le rapport Développement durable 2011 de la collectivité (publié en 2012) présente un bilan des avancées de la collectivité sur ses outils budgétaires et comptables. On y retrouve les principes qui ont conduit à l'emprunt régional. [http://www.dd2012.paysdelaloire.fr/IMG/pdf/rapport\\_dd\\_institutionnel\\_2011.pdf](http://www.dd2012.paysdelaloire.fr/IMG/pdf/rapport_dd_institutionnel_2011.pdf)

### 3. Description de l'action

Un premier emprunt obligataire auprès des particuliers avait été lancé par la Région des Pays-de-la-Loire en 2009, dans le contexte de crise économique, de crise de confiance à l'égard du monde de la finance et de crise des liquidités affectant la collectivité et les acteurs économiques de son territoire.

80M€ ont pu être levés par l'émission d'obligations<sup>2</sup> auprès des particuliers (73M€) et de petits investisseurs locaux (7M€). Cet argent a été affecté en 2009 au Plan régional de lutte contre la crise et notamment à l'investissement local pour l'emploi.

Fin 2011, la situation des marchés financiers (assez volatiles et frileux) étant peu propice au financement direct des actions de soutien de la Région, cette dernière a décidé de renouveler une opération du même type que celle de 2009.

Entre le 24 septembre et le 12 octobre 2012, 115M€ ont pu être levés. Cette fois-ci, les fonds ont été fléchés directement vers le financement des entreprises du territoire ainsi que vers le secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'attribution des fonds passe par les dispositifs existants : P2RI (Prêt régional de redéploiement industriel), PRDE (Prime régionale à la création d'entreprises par les jeunes), avances remboursables et fonds de co-investissement IDEE (entrée de la Région dans le capital des entreprises jusqu'à 50%).

---

<sup>2</sup> Titres de créances donnant droit aux investisseurs (dans le cas présent les particuliers) de réclamer un remboursement de l'emprunt avec intérêts

Le montant minimal de souscription était de 500€, une souscription de particulier sur 2 a représenté moins de 6 000€. Il peut s'agir d'un geste engagé, effectué pour sa signification ou d'un véritable placement assurant un taux d'intérêt de 4% par an.

En 2012, l'une des nouveautés majeures a été la possibilité pour les particuliers de souscrire à cet emprunt directement via un site internet dédié. Le circuit a ainsi encore été raccourci et la proximité entre la Région et les particuliers renforcée.

#### **Objectifs de l'action :**

L'objectif de cette émission d'obligations est de générer un effort supplémentaire d'épargne régionale pour renforcer le circuit court de la finance et créer un effet levier en faveur de l'économie et de l'emploi en Pays-de-la-Loire. Il s'agit de relocaliser les finances régionales et de faire fonctionner la solidarité territoriale au service de la collectivité dans son ensemble. C'est un jeu collectif.

Le but de la Région est donc double : lever des fonds pour financer le soutien régional à l'économie locale et porter un message politique et pédagogique fort sur la moralisation de la finance et les circuits courts de financement.

**Echelle territoriale de l'action :** la région des Pays-de-la-Loire. (Même si formellement n'importe quel citoyen français pouvait souscrire à cet emprunt, la communication a été totalement dirigée vers les ligériens qui représentent au final 93% des souscripteurs).

**Bénéficiaires :** les entreprises du territoire régional et notamment les PME et les entreprises en difficulté passagère, ou celles porteuses de projets de développement de l'emploi.

#### **Calendrier et échéancier :**

- ⌚ Premier emprunt de ce type lancé en 2009, fonds mobilisés jusqu'en 2015
- ⌚ Préparation du second emprunt régional Juin-Septembre 2012
- ⌚ Période de souscription : 24/09/2012 - 12/10/2012
- ⌚ 2012-2013 : attribution des fonds aux entreprises du territoire
- ⌚ Période de mobilisation des fonds 2012-2018

#### **Etat d'avancement :**

Ce 2<sup>ème</sup> emprunt obligataire a permis de lever plus de 115M€ dont 85 auprès des particuliers ligériens (dépassant à la fois l'objectif de 100M€ fixé et le montant levé en 2009). Comme elle s'y est engagée, la Région consacrera entre 2012 et 2013 l'intégralité des fonds mobilisés au financement des mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi en Pays-de-la-Loire.

A cet égard, 50M€ ont d'ores et déjà été affectés à ces mesures en 2012 dans le cadre du Fonds d'investissement des Pays de la Loire. Ce fonds d'investissement est dédié au financement de dispositifs innovants de prêt, de participation au capital, de garanties d'emprunt et d'aides aux entreprises, afin de soutenir le maintien de l'activité et d'accompagner les entreprises qui innovent et créent de l'emploi. La Région a également voté tout récemment, en janvier 2013, une dotation complémentaire de 50 millions d'euros pour abonder ce Fonds d'investissement au service de l'économie ligérienne.

L'épargne des particuliers participe ainsi d'ores et déjà au développement économique du territoire.

#### 4. Effets et résultats

##### **Effets attendus :**

Dans un contexte difficile de resserrement du crédit accordé par les banques aux acteurs privés, cet emprunt permet d'offrir des solutions aux entreprises du territoire. Dans la perspective de la mise en place de la Banque publique d'investissement, les fonds ainsi empruntés vont permettre de financer l'action régionale en matière d'aide au financement des entreprises.

La Région prévoit ainsi de développer son intervention en capital-investissement (c'est à-dire d'investir financièrement dans le capital des entreprises), de pouvoir accorder plus de prêts, notamment aux PME et aux entreprises en difficulté passagère ou à celles porteuses de projets de développement de l'emploi.

Il s'agira aussi de proposer de nouvelles solutions en matière de garanties d'emprunt, d'accès au financement de court terme (pour les besoins de trésorerie des entreprises) ou encore à destination d'acteurs ciblés.

##### **Résultats observés :**

Les résultats sur l'économie du territoire sont réels et mesurables. Par exemple c'est en ce moment 1M€ qui peut, grâce entre autre à cette opération, être investi dans le secteur régional du bâtiment chaque jour.

#### 5. Financements et partenariats

##### **Coût de l'action :**

L'opération représente un investissement important pour la collectivité. L'ingénierie financière est relativement importante (relation avec l'Autorité des Marchés Financiers, avec l'Agence de notation) et demande des moyens à la fois financiers (coût de la notation par exemple) et humains.

Au final le coût d'une opération de financement de ce type est légèrement supérieur à celui d'un financement direct sur les marchés, compte tenu de l'ingénierie nécessaire. Il correspond cependant à peu près à une opération bancaire classique (les banques partenaires prélevant aussi une commission).

##### **Ressources humaines et partenaires investis :**

Cinq personnes de la Direction des finances sont mobilisées trois mois pour préparer l'opération puis pendant toute la durée de souscription. Les autres directions sont aussi sollicitées régulièrement.

#### 6. Les parties prenantes

Dès la décision de lancer cette émission obligataire fin 2011, la Région s'est attachée à travailler en étroite concertation avec les acteurs bancaires régionaux. La Région n'entend pas faire le travail des banques mais au contraire, s'appuie sur les réseaux locaux pour donner de l'ampleur à son action. Tout au long du premier semestre 2012 des réunions de travail ont permis d'explicitier la démarche régionale et d'évoquer, avec toutes les parties prenantes, les enjeux du financement des entreprises.

Les banques comme la Banque Postale ou le Crédit coopératif ont joué un rôle actif. La Région a souhaité nouer un partenariat étroit avec la Banque Postale pour diffuser au mieux l'information auprès des citoyens ligériens. Deux logiques ont procédé à ce choix : la Banque Postale est historiquement très bien implantée dans les territoires, elle dispose d'un maillage territorial dense ce qui facilite l'accès des particuliers à l'information sur ce dispositif. Deuxièmement, suite au démantèlement de Dexia, la Banque Postale est appelée à jouer plus important auprès des collectivités territoriales.

L'ensemble de ces dispositifs de financement des Pays-de-la-Loire s'inscrivent dans des logiques de cofinancement ; la Région n'est jamais le seul financeur autour de la table mais intervient pour compléter un financement ou au contraire pour créer les conditions d'un effet de levier. Elle n'intervient à pas plus de 50% : le plus souvent sa participation correspond à un tiers du plan de financement.

#### **Le pilotage :**

La décision d'initier cette action a été prise par le Président du Conseil régional, Jacques Auxiette. Une discussion a ensuite eu lieu en Commission des finances puis en Conseil régional.

Le Vice-président du Conseil régional en charge des finances, Patrick Delpech, a assuré le suivi quotidien de l'implémentation de l'action. Une fois les fonds levés, ils ont été versés aux commissions pertinentes (commission du développement économique notamment) qui les gèrent.

En 2012 comme en 2009, Natixis a été choisi pour porter l'arrangement financier de l'opération. L'animation repose ensuite beaucoup sur les réseaux bancaires, qui ont été associés à l'emprunt régional.

En interne la Direction des finances, du contrôle et des marchés travaille avec les Directions de la communication et de l'action économique pour mener à bien cette politique. L'angle choisi en 2012 a aussi amené la Direction des finances à collaborer avec la Direction du développement durable et de la prospective sur les notions d'ISR et d'éthique. D'autres réflexions qui se concrétiseront peut-être en futures actions ont aussi été initiées au cours de cette collaboration, par exemple sur le microcrédit ou encore sur l'internalisation des coûts.

## **7. Suivi et évaluation**

La Région s'appuie sur ses outils traditionnels de suivi de sa politique économique pour connaître les retombées de ses investissements.

Sur l'emprunt lui-même, une évaluation sera prochainement menée comme cela avait été le cas en 2009. Elle permettra de remonter de nombreuses informations statistiques sur les caractéristiques des fonds ainsi levés.

Pour rappel, les quatre grands enseignements du bilan de l'emprunt obligataire 2009 :

- Un succès auprès des particuliers
- Les fonds souscrits par les particuliers ont été près de 2 fois supérieurs aux prévisions initiales (autour de 40 M€).
- Une réussite régionale : près de 93% des particuliers sont ligériens
- Une réussite citoyenne : toutes les banques ont connu des souscriptions uniques à 500€, montant inférieur à un placement habituel et mettant en évidence que ces souscriptions sont avant tout faites pour leur signification.

#### **La communication**

La communication autour du dispositif est double :

Premièrement, elle est un élément obligatoire du point de vue du fonctionnement des opérations financières afin d'en assurer la plus grande transparence. L'Autorité des Marchés Financiers, qui assure la surveillance de ces opérations, est très attentive à ce que les différents opérateurs et notamment les investisseurs disposent de toutes les informations relatives à l'emprunt.

Deuxièmement, la Région rend compte des dépenses dédiées à sa politique de développement économique. Les moyens traditionnels de communication (site internet, magazine régional, newsletters) sont mobilisés pour diffuser l'information sur cet emprunt et ses retombées, tant auprès des citoyens-investisseurs que des entreprises qui sont ciblées par les dispositifs d'aide régionale.

Les outils de communication en amont de la souscription mettaient en avant le sens donné à l'épargne, les bénéfices financiers pour les souscripteurs (4% d'intérêts par an), la contribution à l'économie locale et la sécurité du placement (la Région étant notée AA - avec une perspective stable par l'agence de notation S&P). Le Slogan choisi était « investir dans sa région, c'est récolter les fruits de son épargne ».

Les banques partenaires ont aussi été un relais de communication en promouvant les obligations auprès de leurs clients, par le biais d'une plaquette commerciale notamment.



Le passage par le site internet a permis de recueillir les coordonnées des souscripteurs qui le souhaitent et de rendre ainsi possible de leur faire un retour direct et personnalisé sur l'utilisation de leur argent. Cela était beaucoup plus difficile auparavant à cause de la réglementation sur la confidentialité des données bancaires rendant complexe leur exploitation.

## 8. Bilan et perspectives

### Freins identifiés

Le principal défi consistait en la relance d'un deuxième emprunt populaire, 3 ans seulement après la première opération de ce type. Les citoyens ligériens, allaient-ils répondre présents, alors que le premier emprunt n'arriverait à son terme qu'en 2015 ? Cette crainte s'est, au final, avérée injustifiée, la communication ciblée faite autour de l'action ayant permis de lever une somme encore plus importante en 2012 qu'en 2009.

L'autre difficulté portait sur le niveau d'engagement des banques dans la démarche régionale. Cette difficulté explique aussi le choix de travailler avec des banques plus engagées sur la responsabilité. Les grandes banques peuvent en effet percevoir ce type d'opérations comme concurrentes de leurs propres produits. Cependant, dans le contexte actuel, elles ne peuvent que difficilement se permettre de ne pas saisir une occasion comme celle-ci d'améliorer leur image. Le travail de concertation a permis de lever les doutes des acteurs de la place bancaire.

## **Modalités et conditions de transfert de l'action**

La région des Pays-de-la-Loire a été la première région française à initier ce type d'opérations. En 2011, le Limousin et l'Auvergne ont mené des démarches similaires ; les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France y réfléchissent.

Cette démarche est totalement transférable et généralisable. Une taille critique estimée à 40M€ semble toutefois nécessaire étant donné l'ingénierie nécessaire. Une autre région, mais aussi un département ou communauté urbaine peuvent donc parfaitement envisager ce type d'option.

### **Les conditions principales de réussite de cette action**

Pour permettre la réussite de l'emprunt régional, la Région a misé sur la proximité, avec les partenariats évoqués précédemment, par une campagne de communication ciblée et enfin, par la mise en place d'un outil innovant : le portail de souscription en ligne. Ce site est une première nationale, il a permis à tout un chacun, de s'informer puis de souscrire à l'emprunt régional rapidement et simplement. Ce sont plus 800 connexions par jours qui ont été recensées sur ce site, certainement une innovation majeure pour ce type de dispositif participatif.

La solidité financière de la Région et son engagement plus global dans des politiques d'exemplarité et de responsabilité sont aussi des conditions de réussites majeures. Il convient en effet de noter que l'emprunt en lui-même n'est qu'un élément d'une démarche plus globale de la collectivité qui disposait déjà de dispositifs de soutiens à l'économie régionale solides et d'une politique de développement durable bien définie.

### **Les risques principaux à éviter**

La mise en place de cette démarche en Pays-de-la-Loire a nécessité une longue période de prospection et de préparation. Le principal risque serait de ne pas suffisamment anticiper l'ouverture de l'emprunt. Assurer la robustesse des dispositifs avals et du réseau de partenariat est primordial. Un autre risque serait en effet de ne pas mener collectivement l'action et de ne pas être suffisamment transparent.

## **Perspectives :**

La réussite de l'opération 2012 alors même que l'emprunt 2009 n'était pas arrivé à son terme semble démontrer une demande réelle et durable pour ce type de placements dans le contexte actuel. L'action semble donc totalement possible à renouveler régulièrement. L'objectif final serait que l'ensemble des dispositifs de financement des entreprises ligériennes soient soutenus par l'épargne du territoire.

## **Conclusion :**

Cette démarche s'inscrit dans une logique collective de l'action économique régionale en lien direct avec les entreprises et les partenaires de la Région. L'innovation majeure réside dans le sens qui est donné à une opération de financement comme celle-ci. Au-delà de la levée de fonds, il s'agit d'une opération pédagogique promouvant et démontrant la possibilité d'une finance plus responsable, la relocalisation de l'économie et de circuits courts. Les particuliers sont demandeurs d'informations sur la destination de leur argent. Le projet est aussi innovant par son ampleur, qui lui donne d'autant plus de visibilité et de poids.



## « LES HAUTS-PRES : D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL A UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

**Nom de la collectivité :** Communauté d'Agglomération Seine-Eure

**Personne ressource à contacter :**

Nathalie Lacaze, Pôle eau et assainissement : [nathalie.lacaze@seine-eure.com](mailto:nathalie.lacaze@seine-eure.com)

02 32 50 89 24

**Elu référent :**

François Merle, rapporteur commission environnement et milieu naturel :

[francois.merle@gmail.com](mailto:francois.merle@gmail.com)

**Sites utiles :**

<http://www.agglo-seine-eure.fr/>

[http://www.agglo-seine-eure.fr/Les-Hauts-Pres-l-eau-et-l-agriculture-en-colloque\\_a285.html](http://www.agglo-seine-eure.fr/Les-Hauts-Pres-l-eau-et-l-agriculture-en-colloque_a285.html)

### 1. Résumé de l'action

Afin de protéger sa ressource en eau, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) a décidé de devenir propriétaire des 110 hectares de terres situées dans le périmètre de protection rapproché autour du champ captant des Hauts Prés, pour y pratiquer une agriculture et du maraîchage biologiques. Ce projet répond au souhait des élus de maintenir une agriculture voire de développer une agriculture biologique et de maîtriser l'évolution du foncier.

### 2. Un projet évolutif : de la protection de la ressource en eau à la création d'une filière à part entière

A l'origine, l'agglomération désirait protéger sa ressource en eau mais ce projet a vu peu à peu s'agréger différentes initiatives pour parvenir aujourd'hui à un projet unique en son genre de valorisation des ressources et à la création d'une filière à part entière visant à trouver des débouchés économiques aux productions locales, tout en améliorant le bien être des habitants.

### 3. Description de l'action

**Historique et contexte territorial :**

Créée en 1996, la Communauté de communes Seine-Eure devenue en 2001 Communauté d'agglomération (CASE) regroupe aujourd'hui 37 communes autour de la commune de Val-de-Reuil pour 68 620 habitants. Depuis sa création, les communes composant l'intercommunalité n'ont eu pour objectif que d'avancer ensemble pour un développement harmonieux du territoire et le bien-être de la population.

Ce projet a été engagé avant que ne soit finalisé l'agenda 21 (voté en 2009) de la Communauté d'agglomération mais n'a commencé à se concrétiser qu'après l'approbation de l'agenda 21 par le conseil communautaire. C'est pourquoi le projet des Hauts-Prés ne figure pas dans l'agenda 21. Néanmoins, dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'agglomération avait déjà inscrit la mise en place d'une politique volontariste pour la protection de l'eau, une maîtrise du foncier, le développement d'une agriculture biologique et plus largement le maintien d'une activité agricole.

C'est dans cette cohérence que la CASE s'est intéressée au champ captant (un territoire regroupant un ou plusieurs ouvrage(s) de captages d'eau potable souterraine, dans une

même nappe phréatique) des Hauts-Prés qui alimentent les deux-tiers de la population (40 000 habitants).

L'importance de ce champ captant a amené les élus à s'intéresser au moyen de protéger cette ressource en eau afin d'assurer la qualité de l'eau prélevée et distribuée aux habitants.

Plusieurs actions seront alors menées pour assurer une diminution de la pollution ponctuelle par différents aménagements autour des quatre forages mais également pour lutter contre la pollution diffuse avec notamment l'installation d'une agriculture biologique ou un travail avec le golf voisin afin de l'inciter à changer de techniques d'entretien.

## VOLET 1 : Une agriculture biologique pour la protection de la ressource en eau,



La communauté d'agglomération a fait l'acquisition de 110 hectares de terres compris dans le périmètre de sécurité autour des quatre puits des Prés-Hauts. Ces parcelles appartenaient à un établissement foncier de Normandie qui avaient perdu avec le plan de prévention de risque d'inondations leur vocation à devenir une zone économique.

Après un dialogue avec l'établissement public propriétaire, celui-ci donne son accord pour céder les terrains à l'intercommunalité.

Un dialogue s'est donc instauré avec les sept agriculteurs en place. La CASE a signé avec les agriculteurs des baux ruraux à caractère environnemental qui lui permettent d'associer au bail des contraintes environnementales. L'agglomération était également désireuse d'y installer de l'agriculture biologique. Quatre agriculteurs en grande culture ont ainsi converti 80 hectares en agriculture biologique tandis que différents terrains se sont libérés avec le départ en retraite de différents agriculteurs.

La CASE a demandé au Groupe de Recherche en Agriculture Biologique<sup>3</sup> (GRAB) de réaliser une étude pour s'assurer de la faisabilité d'un maraîchage biologique et connaître la zone la plus propice. Finalement, la zone du delta a été désignée comme la plus propice, ainsi 30 hectares de terre ont été convertis au maraîchage. Un appel à projet en partenariat avec le GRAB a permis de désigner les maraîchers.

La collectivité étant propriétaire des terres, elle loue aux maraîchers ces parcelles de terrains et les locaux. Elle leur revend également l'eau qui leur sert à irriguer.

Très rapidement, le besoin d'un système d'irrigation et d'un bâtiment s'est fait ressentir, conditions sine qua non pour le maraîchage qui permettra de stocker leur matériel et leur production.

Un système d'irrigation sera ainsi installé dès 2012. Toutefois, les terrains étant situés en zone inondable aucun bâtiment ne peut être construit. Une solution sera trouvée avec la mise en vente d'une usine située au pied de la zone. En 2012, la CASE acquiert le bâtiment qui aura pour vocation à devenir un pôle d'agriculture biologique.

Le bâtiment de grande superficie servira à différentes tâches. Il accueillera une entreprise d'insertion désireuse d'installer une légumerie conserverie, il bénéficiera également à l'équipe d'entretien des milieux naturels de l'agglomération, servira de siège social à un groupement de producteurs bio de la région et pourra permettre d'entreposer du matériel agricole. Enfin des associations en faveur du développement du bio pourront aussi louer les locaux.

La CASE souhaite à travers ces différents projets autour de l'ancienne friche industrielle favoriser les circuits-courts, les consommations de produits locaux bios, promouvoir les produits du terroir et mettre en place un commerce de proximité qui permettrait de redynamiser le multiservice en milieu rural. Elle voudrait également développer l'accessibilité de tels produits aux populations les plus défavorisés.

La communauté d'agglomération souhaite mettre en place au sein de ce bâtiment une gouvernance qui ferait intervenir l'ensemble des usagers afin d'élaborer un ensemble de règles qui permettraient de cohabiter et assurer la gestion quotidienne. Elle envisage notamment un comité opérationnel représentant chaque activité et de probables groupes de travail qui feraient des propositions à ce comité. Une à deux rencontres annuelles seraient prévues pour faire un bilan, un rapport annuel d'activité du Pôle.

## **VOLET 2 : Une approche pédagogique centrale**

De nombreuses actions ont été prévues pour apporter à ce projet une approche pédagogique destinée à l'ensemble de la population de l'intercommunalité.

La CASE a voulu mettre en place un sentier pédagogique ouvert, aux habitants, qui traverse le champ captant et permet la découverte des milieux et des actions de protection de la ressource en eau et met en relation des pistes cyclables et cheminements existants.

---

<sup>3</sup> <http://www.grab.fr/>

Elle a également travaillé avec différents acteurs locaux et en particulier avec les associations et établissements scolaires. Ainsi, un apiculteur qui a créé une association, organise des animations pédagogiques autour des insectes sur sites ou en écoles.

Deux classes de 6<sup>ème</sup> ont pu suivre l'évolution de la zone autour d'un projet pédagogique global englobant l'ensemble de leurs matières. Les élèves ont ainsi pu se rendre sur les lieux tous les deux mois et travailler régulièrement sur la réalisation d'une maquette à partir des objets trouvés sur les lieux, de panneaux incitant à ne pas jeter ses déchets ou sur les noms des lieux dits. Par ailleurs, en partenariat avec une association les élèves ont pu tourner un reportage.

L'agglomération discute avec une Coopération d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) sur la possibilité d'une démonstration de matériel pour promouvoir les techniques de désherbage mécanique en allant vers une agriculture bio.

La CASE souhaite également mettre en place des ateliers de cuisine.

Enfin, l'agenda 21 de la CASE prévoit des actions de sensibilisation à l'alimentation durable à travers l'introduction de produits bio dans les cantines, un travail plus général de sensibilisation sur l'aspect nutritionnel et une communication pour éviter le gaspillage. Le projet autour des Hauts-Prés intègre cette démarche, puisque les maraîchers vendent sur place deux fois par semaine leur production aux habitants.

**Echelle territoriale de l'action :** La Communauté d'agglomération, 29 communes

**Bénéficiaires :** l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération

**Calendrier et échéancier :**

2009 à 2011 : acquisitions foncières

2011 : étude de faisabilité de conversion de la friche industrielle en siège du pôle d'agriculture biologique

2012 : acquisition du bâti de la friche industrielle

2012 : travaux sur le système d'irrigation

2012 : installation du premier maraîcher

2013 : installation des autres maraîchers

2013 : maîtrise d'œuvre pour travaux de reconversion du bâtiment

2014 : travaux d'adaptation du bâtiment

**Etat d'avancement :**

Les maraîchers ont commencé en 2013 à vendre leur production aux habitants.

Les travaux de reconversion de la friche industrielle sont en cours. Une fois terminés, les différents protagonistes devraient alors rapidement prendre place au sein de ce bâtiment.

Le projet figure désormais dans le rapport annuel de développement durable de la collectivité.

#### **4. Effets et résultats**

**Effets attendus :**

Les principaux effets attendus étaient :

- L'assurance d'une qualité de l'eau pompée et une diminution de la pollution des sols
- Le développement d'une agriculture biologique
- La valorisation des ressources et produits locaux
- Une amélioration de la biodiversité sur site

- Evolution dans le comportement des agriculteurs vers une agriculture durable et ou biologique
- Un changement du comportement alimentaire vers une alimentation durable
- Faciliter l'accès aux produits bios

#### **Résultats observés :**

En dépit de l'absence de système d'évaluation (celui-ci devra se mettre en place prochainement), il a été tout de même constaté une évolution des pratiques des agriculteurs, puisque pour les quatre céréaliers qui sont restés : un s'est totalement converti au bio et les trois autres ont effectué une conversion partielle (seules les parcelles comprises dans le périmètre de protection sont des parcelles de produits bios, celles dont ils restent propriétaires à l'extérieur du périmètre n'ont pas été converties au bio).

### **5. Financements et partenariats**

#### Financement de l'action :

Les acquisitions foncières ont été financées à hauteur de 80% par l'Agence Eau Seine-Normandie. Le Conseil général de l'Eure et l'Etat à travers le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) y ont également contribué. L'ensemble des acquisitions a coûté 500 000 €.

Le coût de l'acquisition du bâtiment, les travaux d'aménagement de celui-ci et l'installation du système d'irrigation a été supporté par l'Agence Eau Seine-Normandie, le Conseil régional de Haute-Normandie et le Conseil général de l'Eure pour un montant total de 2 millions d'euros.

#### Partenaires :

##### Partenaires financiers :

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Conseil général de l'Eure
- Conseil régional de Haute-Normandie
- Etat

##### Partenaires techniques :

- Le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB) a été un partenaire important sur le volet technique notamment en amont avec l'accompagnement des maraîchers.
- Interbio Normandie<sup>4</sup> l'a été plus en aval sur la restauration collective qui bénéficie des produits ou le développement de la filière courte.
- Chambre d'agriculture de l'Eure
- Les porteurs de projets : agriculteurs maraîchers, l'entreprise d'insertion

##### **Ressources humaines et partenaires investis :**

Le projet est animé par Nathalie Lacaze à la CASE qui travaille avec le GRAB et Interbio. Son poste est financé par l'Agence Eau Seine-Normandie.

### **6. Suivi et évaluation**

---

<sup>4</sup> Scic Interbio Normandie Service regroupe les acteurs bios de la région Basse-Normandie pour développer l'agriculture biologique locale. Elle doit faciliter la fourniture de produits biologiques locaux aux établissements scolaires de la région.

Le projet étant encore en phase opérationnelle, aucune évaluation n'a été réalisée jusqu'à présent. Toutefois un procédé de contrôle de la qualité de l'eau devrait prochainement se mettre en place pour évaluer l'impact de l'installation d'une agriculture biologique. Un suivi biodiversité devrait aussi voir le jour.

## **7. La communication**

Le projet autour des Hauts-Prés fait l'objet d'une communication régulière :

- dans le magazine de l'agglomération publié tous les trois mois où une page lui est réservée pour décrire son actualité
- par l'organisation de réunions sur site destinées aux élus
- au cours d'un colloque organisé par la CASE sur le thème « Les Hauts-Prés : l'eau et l'agriculture une nouvelle approche territoriale » qui a réuni 140 personnes venant du grand nord-ouest et du centre de la France
- dans la presse spécialisée, les Hauts-Prés représentent le meilleur retour presse des projets de l'agglomération

La CASE est souvent sollicitée par les presses spécialisées pour la rédaction d'article au sujet du champ captant des Hauts-Prés et par les associations pour participer à différents colloques à travers la France.

## **8. Bilan et perspectives**

### **Leviers de l'action**

Parmi les leviers importants de l'action, on relève une conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- l'opportunité d'acquisition foncière qui a été à la base du projet
- de bonnes relations avec les agriculteurs en place
- un soutien de la part des acteurs de la filière biologique
- une démarche progressive sans démarche de projet global avec un but final à atteindre. Les objectifs sont apparus au fur et à mesure de l'avancement du projet
- une approche globale qui a permis de travailler notamment avec le golf et les services d'entretien de la voirie de la SNCF et non pas uniquement avec les agriculteurs

### **Freins identifiés**

Différents freins ont pu ralentir le projet :

- La compétence limitée de la CASE dans le domaine agricole a été la principale difficulté. Les partenaires techniques ont permis de pallier cette lacune.
- L'intercommunalité a éprouvé des difficultés à trouver un accompagnement global, puisque le GRAB n'est pas à l'origine un organe qui accompagne le projet d'une collectivité.
- Les négociations ont parfois pu être longues.
- Le projet est transversal, ce qui a pu rendre difficile le travail entre les différents services impliqués. Ceux-ci pouvaient ne pas utiliser exactement le même langage, ne pas avoir la même vision ou compréhension du projet,...
- Les contraintes liées au périmètre de sécurité comme l'impossibilité de construire et aussi celles imposées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Il a fallu obtenir des dérogations auprès de l'agence régionale de santé pour permettre aux agriculteurs et maraîchers de construire des cabanons pour stocker leur matériel.

### **Les conditions principales de réussite et de transfert de cette action**

Les conditions principales de réussite du projet relève de :

- Une vraie volonté politique qui a été à l'origine de ce projet
- Un réseau de partenaires cohérents
- Un dialogue permanent entre les protagonistes

- Une possibilité d'acquisition foncière proche de forages

### **Conclusion : D'un projet environnemental à une démarche de Développement Durable**

« La dynamique de développement de l'agriculture biologique sur le site des Hauts Prés témoigne de la volonté d'associer dans une même démarche un volet environnemental primordial (sécurisation d'un captage d'eau), un volet économique important (préservation de surfaces agricoles productives, création de valeur ajoutée, de circuits de proximité et d'emplois non délocalisables), un volet social (santé des habitants et insertion de personnes en difficulté) complétés par des effets complémentaires positifs concernant la biodiversité, les émissions de GES, la continuité écologique, le lien social entre producteurs et consommateurs etc...En résumé la démonstration qu'il est possible de passer d'un projet environnemental à une démarche de Développement Durable. »

## « UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIE RENOUVELABLE : LES INNOVATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU MENÉ »

**Nom de la collectivité :** Communauté de communes du Mené

**Personnes ressources à contacter :**

Laurent Gaudicheau, Directeur de la Communauté de communes du Mené : l  
[laurent.gaudicheau@mene.fr](mailto:laurent.gaudicheau@mene.fr)

Marc THERY, chargé de mission énergies, Communauté de communes du Mené :  
[energies@mene.fr](mailto:energies@mene.fr)  
02 96 31 47 17

**Elu référent :**

Jacky Aignel, Maire de Saint-Gouëno Vice-Président de la Communauté de Communes du Mené en charge des énergies renouvelables

**Sites utiles :**

[www.energies.mene.fr](http://www.energies.mene.fr)

<http://www.mene.fr>

[http://energies.ccmene.fr/accueil\\_menerpole](http://energies.ccmene.fr/accueil_menerpole)

### 1. Résumé de l'action

Pour faire face et anticiper un risque de déprise économique et démographique du territoire, la communauté de communes du Mené, située dans les Côtes-d'Armor, lance en 2005 une politique ambitieuse de transition énergétique du territoire : l'autosuffisance énergétique du territoire est l'objectif que les élus des 7 communes se fixent pour le territoire. Doté d'un programme d'actions phares, le territoire fait preuve de ténacité et imagination pour trouver les moyens de financer et rentabiliser une telle transformation sur son territoire.

### 2. Un programme qui bouscule les processus administratifs et les moyens de l'action locale

Le croisement d'une réflexion associative et publique sur la Communauté de communes du Mené dans les années 90 conduit à s'interroger sur la pertinence du développement d'une dynamique territoriale autour des énergies renouvelables. Aux termes de cette dernière et d'une étude réalisée en 2004, le cap est fixé : le territoire se donne comme objectif de devenir « 100% énergies renouvelables ».

Les 10 prochaines années seront conduites autour de 10 projets phares, d'une ingéniosité et d'un combat de tous les jours pour trouver les solutions administratives, financières, juridiques à la mise en œuvre d'une telle politique dans un contexte juridique et économique autour des énergies non adapté à de telles initiatives.

Cette politique s'insère aujourd'hui dans une réflexion globale : MENE 2025. Il s'agit sur la base de l'observation de ce qui a changé depuis 15 ans, des représentations actuelles du territoire, de construire avec les habitants une vision partagée du territoire et de son avenir dans une dimension prospective et un contexte global de raréfaction des ressources.

### 3. Description de l'action

**Historique et contexte territorial :**



Créée en 1999, la Communauté de communes du Mené est composée de 7 communes.

Située en marge des zones côtières et touristiques, sur une ligne de crête à 300 m d'altitude et aux terres peu fertiles, les habitants du territoire du Mené s'interrogent très tôt sur l'avenir de leur territoire. Dans les années 60, alors que les villages sont touchés par une forte dépopulation, une mobilisation collective des habitants s'organise autour de l'idée de la survie des 20 communes le composant : « le Mené, un pays qui ne veut pas mourir ».

De cette forte mobilisation est née un sentiment identitaire fort, et a émergé une organisation politique autour du noyau central, la communauté de communes du Mené.

Aujourd'hui, la communauté de communes, c'est 7 communes, 6500 habitants, 163 km<sup>2</sup>, à proximité des pôles de Lamballe et Loudéac, et marquée par des flux migratoires journaliers importants vers Rennes et Saint-Brieuc.

Au début des années 2000, le territoire se sent fragile et dépendant d'une économie peu stable, entre un modèle agricole extensif qui atteint ses limites, confronté à une concurrence importante et un seul gros employeur sur la Communauté de communes, les abattoirs Kermené, à Saint-Jacut-du-Mené, qui emploie 2500 salariés (dont 700 du territoire).

L'habitude de travail collectif et coopératif issue des années 60, conjuguée à une mentalité de pionniers explorateurs et d'entrepreneurs, forment un mouvement d'acteurs autour de la recherche de nouvelles opportunités de développement. En 2004 - 2005, la prise de conscience des enjeux sur les ressources énergétiques et la croissance du coût de l'énergie favorisent l'orientation du territoire vers une politique « 100% énergies renouvelables ».

Comme on a pu le voir, nombre de facteurs convergent vers l'engagement de cette politique. Le déclencheur final sera cette prise de conscience forte des risques autour des énergies fossiles.

L'élément fondamental qui permettra la construction et la matérialisation du programme sera l'ouverture vers d'autres territoires, particulièrement dans toute l'Europe, y compris Europe de l'Est, pour s'enrichir d'autres expériences, voir comment cela fonctionne et quelles sont les actions possibles à mettre en place. Elle encouragera l'expérimentation et rassurera sur les capacités d'agir dans ce sens les élus et acteurs du territoire.

Les premières préoccupations du programme engagé, sont avant tout économiques, avec pour objectif principal de relancer une activité économique sur le territoire, même si bien sûr l'axe environnemental est aussi une clé d'entrée importante.

#### **Le programme d'actions :**

En 2005, la Communauté de communes établit un plan en 10 méga projets, rédigés autour :

- 🕒 de filières : éolien, bois, méthanisation, réseaux de chaleur...

- ⌚ de projets transversaux en lien avec le développement économique : mise en place d'infrastructures et de modalités d'accueil de nouvelles activités
- ⌚ du développement d'un pôle de compétences sur les savoir-faire de production et d'exploitation des énergies

### PROJET 1 : Une huilerie de colza pour l'agro carburant, sept - fev 2007



L'huilerie Ménergol produit de l'huile de colza à partir de graines de colza. Cette huile est destinée à alimenter les engins agricoles (en totale substitution ou addition au fuel) de la région mais peut également être utilisée dans l'alimentation humaine et animale. Le résidu du pressage (tourteau de colza) est utilisé dans les élevages pour l'alimentation des bovins. L'équipement a une capacité de production totale de 1400 tonnes d'huile par an soit 1,6 millions de litres.

Sur un plan environnemental, la valorisation en circuit court de cette ressource énergétique locale permet de réduire l'utilisation de l'énergie fossile. En effet, l'huilerie ne produit aucun déchet. La production d'huile, à capacité maximum et à exploitation exclusive comme carburant, représente une économie d'émission de CO2 de l'ordre de 4000 tonnes/an. Elle est gérée par la Coopérative Ménergol (65 exploitants agricoles actuellement).

#### Financement :

Le financement de l'huilerie de colza a été assumé à 40% par du Feoga (fonds européen d'orientation et de garantie agricole), 10% par la région, 10% par le département, 40% par la Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole) (entre 60 et 70 agriculteurs).

### PROJET 2 : Des réseaux de chaleur progressivement rentabilisables



Chaque bourg centre du territoire a porté la mise en place d'un réseau de chaleur sur sa commune. Ils desservent en chauffage différents bâtiments publics (salle des fêtes, mairie, école, centre multimédia, ...), commerces (restaurants, garage, supérette, ...) et bâtiments privés (maisons d'habitation).

#### Financement :

Le financement des projets a été assuré de la manière suivante :

- ⌚ la Communauté de communes a investi sur la filière bois approvisionnement (filrière locale).
- ⌚ les communes sur les réseaux de chaleur (chaufferies et réseaux).

Les investissements, selon les projets, ont porté sur des centaines de milliers d'euros à un million d'euros.

Parce qu'elles ne peuvent pas subventionner le privé et afin de pouvoir équilibrer leurs budgets, les communes ont mis en place des comptes séparés.

#### Evolutions :

Les premiers réseaux de chaleur ont été beaucoup subventionnés, avec une part modeste issue des budgets du Pôle d'excellence rurale, une grosse part (de 55 à 65%) du dispositif régional d'aides (plan bois énergie Bretagne - Ademe, Région, département), et le reste en emprunts communaux.

Progressivement le matériel devenant moins cher et le cours général du combustible augmentant, le niveau d'investissement nécessaire a été moindre et ces projets sont devenus plus rentabilisables.

Au final, le kilowattheure étant vendu moins cher que le gaz ou le pétrole (10 ct le kWh), l'opération est rentable : cela suffit pour financer le fonctionnement et l'investissement.

#### Rôle de la Communauté de communes :

La Communauté de communes, dans ce processus, a joué le rôle d'acheteur, d'animation de propriétaires, d'identification des ressources. Pour que cela demeure attractif pour les propriétaires, le travail d'accompagnement a porté sur les prix, le conseil ainsi que les perspectives de débouchés sur des produits non valorisés avant. Elle a également travaillé sur l'organisation logistique des chantiers de manière à avoir des prix d'achat compétitifs pour le projet et rentable pour les consommateurs.

### **PROJET 3 : Développement de parcs éoliens en investissements participatifs**

Depuis 2007, une démarche de création de parcs éoliens a été engagée sur le territoire : aujourd'hui, tout le territoire est couvert en zones de développement éolien. La particularité sur le Mené a été d'imposer, dès le départ, de réserver 30% de l'investissement à des investisseurs locaux (familles / habitants). Le développeur industriel ainsi que le (ou les) investisseur(s) privé(s) devait(ent) accepter cette donnée pour pouvoir travailler sur le Mené.

Le 1<sup>er</sup> parc éolien entrera en service en 2013.

#### Modalités de l'investissement participatif :

Pour permettre l'investissement des particuliers locaux, il a fallu mettre en place un dispositif juridique adapté : en France, il est compliqué de monter une structure de financement simple dès lors que plus de 100 personnes sont concernées. Pour cela, des clubs d'investisseurs, appelés [Cigales](#) (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) ont été créés. Huit clubs en tout (1 club par commune) sont nés, dans lequel se sont logés 140 investisseurs qui ont investi sur le projet environ 3000 € par personne. Les Cigales sont des structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...). Elles permettent de favoriser l'investissement local sans passer par des intermédiaires.



Ainsi, 30% du capital social est détenu par les citoyens. Le reste appartient à la SICAP, société coopérative de la région de Pithiviers (Loiret), qui gère, comme régie locale, la distribution électrique dans une centaine de communes et s'est lancée dans la production éolienne. L'ensemble forme la société d'investissement industriel « Citéol Mené », société de construction et d'exploitation des éoliennes.

Le partage de la rente éolienne et l'investissement éolien participatif permettent aux investisseurs et industriels de réduire leur part d'endettement.

### Les moyens de la mobilisation des citoyens :

40 réunions publiques ont eu lieu dans les 7 communes. Cela a été long et a pris de un à un an et demi. Mais l'intérêt pour le local a été compris par les habitants. Sa motivation n'est pas tant financière (intérêt de 8 à 10% par an) mais davantage dans l'envie de placer son argent sur son territoire plutôt que dans une banque ou la bourse et de soutenir une activité locale. Il prend conscience de la sécurité assurée par une production locale.

### Résultats :

Aujourd'hui, 5 à 6 projets d'éoliens sont en cours. Un autre est dans l'attente d'un permis de construire. Les 7 éoliennes, d'une hauteur de 90 mètres et d'une puissance nominale de 850 kW chacune, assureront une production annuelle estimée du parc de 13 à 19 MWh, soit la consommation annuelle d'environ 6000 foyers.

### Enseignements :

- ⌚ Ces procédures sont des procédures complexes, longues, impliquant une connaissance du contexte réglementaire et des structures telles que les Cigales, modes d'intervention peu valorisés par les pouvoirs publics nationaux. Cette solution est balisée et fonctionne mais posera des problèmes car elle s'écarte d'un fonctionnement en société par action et est donc peu soutenue et valorisée, par l'Etat ou les banques assez réticents.
- ⌚ Ce type de projet ne peut donc se faire que sur des territoires particuliers, très motivés et tenaces.
- ⌚ Le soutien de la collectivité au projet, facilitera les procédures et apaisera les vents de colère ou les oppositions fortes à l'ouverture du capital.

## **PROJET 4 : Geotexia, un projet de méthanisation porté par les agriculteurs**

Le projet Geotexia a été initié par une Cuma de 35 éleveurs souhaitant traiter ensemble la question des excédents structurels dans des conditions économiquement favorables. Il s'agissait de trouver les moyens de valoriser le lisier et de réduire son volume de manière à pouvoir l'exporter. Ainsi, la motivation première du projet Geotexia était liée à l'exploitation des élevages et non à la question de l'énergie.

Le projet consiste en la création d'une usine de méthanisation sur le territoire, unité de valorisation des matières organiques biodégradables. Cet équipement collectif permet de traiter les excédents d'azote des exploitations, des graisses issues des usines agroalimentaires de la région, et des boues de stations des zones industrielles.



La capacité totale de traitement est de 75 000 tonnes/an. Pour valoriser les rejets d'eau issus du processus de traitement du digestat, des plantations de saule TCR (taillis à très courte rotation) et de miscanthus ont été réalisées. La production locale de cette biomasse sera affectée dans les plateformes Bois-Energie installées sur le territoire.

Sur le plan énergétique, l'usine permet une production d'énergie issue de la transformation des matières organiques. Le biogaz produit est utilisé pour alimenter deux moteurs biogaz produisant entre 13 et 15 millions de kWh/an d'électricité. A cette énergie électrique, viennent s'ajouter la production de 14 400 MWh/an d'énergie thermique. L'une des perspectives d'avenir concernant la chaleur basse température (issue du refroidissement des moteurs) est l'alimentation d'une serre.

Sur le plan environnemental, le processus permet d'éviter le rejet de 9 800 tonnes de CO<sub>2</sub>/an.

Aujourd'hui, c'est un projet qui traite 75 millions de tonnes de produits carbonés dont 35000 mètres cubes de lisiers (eau- 5% de produits carbonés et nitrates).

#### Objectifs du projet :

- ⌚ Répondre aux obligations environnementales
- ⌚ Maintenir une population agricole
- ⌚ Créer une plus-value sur le territoire

Le projet a mis 10 ans pour se concrétiser.

#### Modalités financières :

Le budget total du projet s'élève aujourd'hui à 7 millions d'euros. Ce qui assure la rentabilisation de l'activité de l'usine n'est pas le lisier, à l'origine du projet, mais les déchets agro alimentaires qui représentent 40000 tonnes par an. Ils contribuent à cette rentabilité car ils sont très riches en carbone (contrairement au lisier) et vont pouvoir produire plus d'énergie. Par ailleurs, ils représentent un intérêt pour les industriels qui doivent verser une redevance de dépôt.

Le financement a été assuré en grande partie par des fonds publics : la Caisse des dépôts (3 millions d'euros), l'ADEME et l'Europe (Feder). Une consolidation de l'emprunt complémentaire, financé par le crédit agricole, a été garantie par le conseil régional.

En tout, l'investissement a représenté 16 millions d'euros.

#### Le pool bancaire, une opportunité de renforcer la capacité d'investissement :

Le dossier, d'abord présenté au Crédit agricole, a été examiné sur deux 2 aspects :

- ⌚ Approche technique : analyse de faisabilité, avis sur l'élaboration du dossier (équilibre entre actionnaires, protection des agriculteurs...)...
- ⌚ Approche humaine : entretien avec les élus au sujet du crédit

Sur ce projet, le Crédit agricole a lancé la constitution d'un pool bancaire associant le Crédit agricole, le Crédit mutuel et le Crédit coopératif. Cela a permis de renforcer son financement.

#### Les motivations de la banque, des facteurs déterminants :

Pour se lancer dans ce projet, le Crédit agricole, a été motivé par :

- ⌚ L'aspect humain : connaissance et confiance des « hommes » portant le projet
- ⌚ L'aspect novateur : un projet porteur de sens, sur le sujet de l'économie de l'environnement avec un territoire offensif
- ⌚ L'aspect stratégique : le Crédit agricole est engagé dans la RSE. Lien entre ses valeurs et le projet du territoire.

Sans la dynamique territoriale, le Crédit agricole ne se serait jamais engagé dans ce projet.

#### Les facteurs de réalisation :

- ⌚ Une procédure en 2 temps :
  - 1<sup>ère</sup> étape : fédération des acteurs
  - 2<sup>ème</sup> étape : financement (qui vient du coup plus facilement)
- ⌚ Une bonne intuition de départ : les agriculteurs ont demandé aux collectivités locales de cautionner les projets sur l'encours bancaire : cela permet aux banques d'être plus sereines
- ⌚ Derrière ce projet, d'autres projets se sont développés, notamment au niveau social : associations d'insertion, mission locale...

#### Enseignements :

- ⌚ Ce projet, relativement nouveau en France, s'est heurté à beaucoup d'oppositions et de difficultés. La collectivité a énormément soutenu ce projet. C'est une des raisons pour lesquelles il est difficilement duplicable.
- ⌚ La dynamique territoriale a été fondamentale dans ce projet, pour convaincre les administrations et les investisseurs (dont les banques).
- ⌚ D'un point de vue technique, le projet peut être critiquable car dépendant des matières méthanisées et utilisant une technologie extrêmement coûteuse.
- ⌚ D'un autre côté, il agit en faveur d'une rationalité économique, environnementale et énergétique et répond ainsi aux objectifs qu'il s'était fixé.

### **PROJET 5 : Autres projets en cours**

Accolés à ces projets, d'autres voient le jour notamment autour du photovoltaïque et la constitution de groupements d'achats, la construction de maisons à chauffage solaire intégrale, l'effacement de la consommation électrique...

#### **Objectifs de l'action :**

L'objectif principal du projet est de devenir auto suffisant en énergie, à l'image de ce qui peut se faire en Europe centrale et nordique.

A travers cela, il s'agit de créer 100 nouveaux emplois, en développant une activité économique :

- ⌚ directe, liée aux activités de production ;
- ⌚ indirecte, par l'attraction de nouvelles activités sur le territoire.

#### **Difficultés rencontrées :**

En France, conduire ce type de projet sur la base de modes de financement hors normes et nécessitant une animation très forte, relève de la gageure. Au Danemark, par exemple, ces projets sont soutenus nationalement : il existe ainsi une règle nationale interdisant la création d'un parc éolien si 20% de participation de citoyens au capital du parc ne sont pas mobilisés.

En France, à contrario, il est extrêmement difficile de mettre en place une part de capital local dans le financement de ce type de projet. Il existe moins de 5 exemples en France aujourd'hui sur des expériences intégrant une participation des habitants au capital.

**Echelle territoriale de l'action :** La Communauté de communes, 7 communes

**Bénéficiaires :** Citoyens, entreprises, agriculteurs

25 à 30% de la population locale est impactée directement par les projets. Ces derniers les impactent tous de manière indirecte via la notoriété du territoire générée et la fierté qu'ils en retirent.

**Calendrier et échéancier :**

Etape 1 (2005) : Elaboration d'un plan avec 10 méga projets

Etape 2 (2005-2012) : Création des conditions favorables au développement des actions et d'atteinte de leurs objectifs

Etape 3 (2013- 2020) : 2<sup>ème</sup> planification pour les 6-8 prochaines années

**Etat d'avancement :** En cours de réalisation (selon les actions)

Aujourd'hui, sur les sept communes que compte le territoire, cinq ont engagé des projets de réseaux de chaleur, actuellement à des stades différents : deux fonctionnent, deux sont à l'étude, un est en travaux. L'un des projets en activité permet de chauffer 4 500 m<sup>2</sup>, soit une soixantaine de locaux (locaux municipaux, commerces et habitations).

L'unité de méthanisation est entrée en service en 2012. Une huilerie alimente des tracteurs depuis 2007. En 2010, la collectivité a inauguré une pépinière d'entreprises destinée à accueillir des entreprises actives dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et de l'éco construction. Un parc éolien participatif porté par des CIGALES est en attente d'obtention du permis de construire. Enfin, ayant conscience du levier que représente l'immobilier dans le développement d'un territoire, la communauté de communes vient de lancer un programme de construction de 30 logements. Ceux-ci devront être à énergie positive.

#### **4. Effets et résultats**

**Effets attendus :**

A l'origine des différents projets, les principaux effets attendus étaient :

- l'impulsion d'une dynamique économique locale et la création d'emplois
- l'autonomisation énergétique du territoire par la production d'énergie locale et la réduction de la consommation d'énergie

**Résultats observés :**

En 2013, on note :

Effets directs :

- *Création de 30 emplois* dont 10 sur la production d'énergie et 20 sur de nouvelles activités locales
- *Production locale d'énergie* : 25 % des besoins énergétiques du territoire (6 500 habitants) sont couverts par la production locale
- *Création d'entreprises* sur le territoire : avec le projet éolien, 6 entreprises sont venues se greffer sur le développement de ces projets
- *Développement d'un pôle de compétences* et de formation sur le thème de l'énergie

Effets induits :

- *Création d'un parc d'activités et d'une pépinière d'entreprises* sur la thématique de l'énergie : 10 entreprises sont installées dans la pépinière. Ces espaces servent également de vitrine de l'engagement du territoire (bâtiment BBC)

- *Renforcement de la notoriété du territoire* : pour l'attractivité économique mais également au-delà. Le territoire reçoit beaucoup de visiteurs (3000 personnes / an) pour visiter les réalisations : collectivités, lycées, établissements de formation supérieurs de la région, ... Des jeunes bien formés reviennent sur les territoires attirés par ce genre de projet
- *Développement d'un programme de construction de logements* qui créera de l'emploi

L'ensemble des projets constitue une cohérence globale territoriale et est pensé dans ces termes. Ainsi, chaque commune est équipée de sa filière bois énergie : le process génère de l'eau, alimente l'agriculture du colza, pour être moins dépendant d'importation.

## 5. Financements et partenariats

### Coûts de l'action :

La principale source de financement des projets reste publique. A l'origine, en 2006, c'est la candidature réussie à la première vague de PER (pôle d'excellence rurale) en groupement avec un autre territoire breton, qui lancera le premier programme et l'animation. Dès l'été 2006, les projets s'inscrivent dans le cadre de la démarche de PER. En 2010, le territoire est à nouveau retenu au titre de PER et une nouvelle candidature est en cours actuellement.

Le territoire ne s'est jamais inscrit dans un programme européen : certaines tentatives ont échoué (Intelligent Energy Europe Programme - IEE). Mais la lourdeur de leur gestion ne fait pas regretter ces échecs. Le territoire est inscrit quand même dans un projet transfrontalier.

### Partenaires :

Les partenaires mobilisés sont l'Etat, l'Ademe, la Caisse des dépôts, les banques locales, les citoyens, les collectivités.

Voir projet par projet pour les financements et partenariats détaillés.

### Rôle de la collectivité :

La règle est que la collectivité (Epci, communes) n'intervient que pour des projets qui sont directement de son ressort. Sinon, la collectivité locale intervient uniquement pour faciliter le projet, l'animer mais jamais en investissement. Ainsi, les pouvoirs publics assument des missions d'animation, suivi, et de facilitation administrative.

### **Ressources humaines et partenaires investis :**

1 chef de projet à temps plein au sein de la Communauté de communes pour animer le projet

## 6. Les parties prenantes

**Le pilotage** : il existe des groupes de pilotage pour chacun des projets. Le pilotage global est assuré par la Communauté de communes.

## 7. Suivi et évaluation

Le suivi des projets menés est assuré par les différents comités de pilotage mais il n'y a pas d'évaluation à proprement parler et d'outils de suivi bien déterminés. Chaque projet rencontre ses partenaires régulièrement, dispose de conseils d'administration qui assurent le pilotage et le suivi.

## 8. La communication



Une lettre d'information est publiée une fois par mois par la Communauté de communes : [http://energies.ccmene.fr/accueil\\_menerpole/newsletter\\_\\_revue\\_de\\_presse/les\\_energetiques](http://energies.ccmene.fr/accueil_menerpole/newsletter__revue_de_presse/les_energetiques). Les porteurs du projet interviennent régulièrement dans des conférences, colloques, formations ou auprès de collectivités.

Le territoire a reçu le 2ème prix des territoires à énergie positive et appartient au réseau européen Energy cities.

## 9. Bilan et perspectives

### Leviers de l'action

Parmi les leviers importants de l'action, on relève une conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- L'importance, dans cette démarche, du regard sur l'extérieur : les acteurs et les élus sont allés voir des expériences ailleurs en Europe pour s'en inspirer ensuite (Danemark, Autriche, Allemagne...)
- La constitution d'un groupe de travail solide et soudé dès le départ
- Le rôle fondamental de l'inscription dans un PER, impulseur financier et technique
- La connaissance des réseaux, des acteurs, au niveau local et national (Ademe, Datar...)
- Le portage politique
- Un projet fondateur, Geotexia, qui a soudé autour de lui, créé de l'espoir et crédibilisé ensuite pour la mise en œuvre d'autres projets. Cela a facilité et accéléré l'engagement vers de nouveaux projets : il a eu un véritable effet démultiplicateur.
- Un territoire au contexte difficile, qui doit trouver des solutions pour ne pas « mourir »

### Freins identifiés

Ces projets rencontrent de fortes oppositions politiques, sociales, administratives.

Le frein principal, ce n'est pas la mauvaise volonté des communes ou des propriétaires de terrains, mais l'empilement des règles.

### Les conditions principales de réussite et de transfert de cette action

Les conditions principales de réussite du projet relèvent de :

- Une vraie volonté politique et envie des acteurs : Un élu, tenace, qui y croit et donc qui ne plie pas facilement devant les obstacles ou les doutes.
- L'existence de compétences techniques et économiques au service du territoire et non d'autres intérêts (les politiques nationales par exemple). Sur le Mené, c'est la Communauté de communes, via la personne dédiée au projet, mais également les compétences de certains élus, acteurs... Il faudra être en capacité de défendre les intérêts du territoire devant des commissions départementales ou nationales.
- La présence, tout au long du projet, d'un noyau dur de personnes, convaincues, motivées. Sur le Mené, cela représentait 15-20 personnes. Ce dernier pourra ensuite s'agrandir de proche en proche en fonction des projets. Ce fut par exemple, la Cuma constituée pour l'huilerie, puis la Cuma de Geotexia, puis les réseaux de chaleur...
- Un bon business plan prévisionnel : si le projet tient la route, les banques suivent sans trop de difficulté. Il n'y a pas de dossier structurellement déficitaire dans ce

projet. Par contre, en règle générale, les acteurs bancaires ont intérêt à intervenir sur des sujets avec une masse critique suffisante. Il leur est difficile d'intervenir sur des aides destinées à des TPE, proportionnellement plus importantes sur un territoire.

- Ce type de projet marche mieux dans des pays aux contextes locaux difficiles et qui doivent donc faire preuve d'imagination et d'inventivité pour survivre.

Le transfert de compétences et des enseignements acquis peut se faire par la formation, l'intervention dans des colloques, auprès de collectivités locales pour les accompagner dans leurs initiatives et leur faire partager les enseignements de l'expérience acquise sur le Mené. Aujourd'hui, la Communauté de communes intervient régulièrement auprès de collectivités locales de Bretagne.

Le transfert de ce type d'expérience nécessite de raccrocher au mieux les ressources locales aux besoins de compétences.

# « DEGRÉS BLEUS® À VALENCIENNES : L'HÔTEL DE VILLE CHAUFFE PAR LES EAUX USÉES DE LA VILLE »

**Nom de la collectivité :** Ville de Valenciennes

**Personnes ressources à contacter :**

Yveline Lepillet, Chef de service Développement Durable : [ylepillet@ville-valenciennes.fr](mailto:ylepillet@ville-valenciennes.fr)

Céline Decottignies, assistante chef de service Développement Durable :  
[cdecottignies@ville-valenciennes.fr](mailto:cdecottignies@ville-valenciennes.fr)  
03.27.22.43.87

**Elu référent :**

Bernard Brouillet, Adjoint au maire chargé de l'environnement, du développement durable et du cadre de vie  
[bbrouillet@ville-valenciennes.fr](mailto:bbrouillet@ville-valenciennes.fr)

**Sites utiles :**

<http://www.valenciennes.fr/index.php?id=1979>

<http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/entreprises/gestionnaires-parcs-immobiliers/nos-solutions/degres-bleus-solution-chauffage-ecologique-lhabitat-collectif>

## 1. Résumé de l'action

En 2007, pour faire face à une consommation énergétique importante de la municipalité et au gaspillage financier qui en découle, la ville décide d'innover et de mettre en place un dispositif inédit en France appelé aujourd'hui Degrés Bleus®. Ce dispositif permet de fournir de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en été à partir des eaux usées de la ville circulant dans les canalisations. L'Hôtel de ville est à ce moment-là un des bâtiments les plus consommateurs du parc immobilier public, ce sera donc celui-ci qui sera choisi pour l'opération Degrés Bleus®.

## 2. Un projet inédit

En 2007, la ville de Valenciennes prend connaissance d'une technologie développée depuis plus de 20 ans en Suisse et en Allemagne qui utilise les eaux usées pour chauffer les bâtiments à moindre coût. Pourtant l'équipe municipale découvre qu'il n'existe aucune pratique comparable en France.

Il a alors été décidé de réaliser une étude permettant de décider si ce dispositif pouvait se mettre en place à Valenciennes. Au moment de choisir le bâtiment qui bénéficierait de ce moyen de chauffage, la municipalité disposait de plusieurs alternatives : un théâtre, un musée, l'hôtel de ville,... C'est finalement ce dernier qui a été sélectionné pour une raison de symbolique forte. L'hôtel de ville était alors chauffé par deux chaudières au gaz qui devaient fournir le chauffage d'un bâtiment disposant d'importantes hauteurs de plafond et qui présente, en termes d'isolation thermique, un bilan catastrophique.

Ce dispositif a été inauguré le 4 novembre 2010. La Communauté Urbaine de Bordeaux et le palais de l'Élysée se sont également intéressés à ce dispositif.

## 3. Description de l'action

### Historique et contexte territorial

Le bâtiment accueillant l'Hôtel de ville de Valenciennes date du XIII<sup>ème</sup> siècle et recouvre aujourd'hui 8800m<sup>2</sup> de surface. A travers les siècles, cette bâtisse a connu différents

désastres et reconstructions. La dernière reconstruction s'est achevée en 1958. La structure de taille imposante et reconstruite à un moment où on se préoccupait moins d'isolation thermique ont fait de l'Hôtel de ville une structure très consommatrice en énergie.

La ville s'est donc vu proposer différentes solutions pour lutter contre cette déperdition de chaleur et alléger la facture énergétique : refaire l'isolation, le double vitrage,... Cela aurait coûté environ 4 millions d'euros pour bénéficier de 20 à 30% d'économies sur la facture. Or le prix du gaz augmentant de manière continue, les économies réalisées n'auraient que très rapidement amenées à une stabilisation des dépenses ou à retarder une hausse des dépenses énergétiques de 2 ou 3 ans.

Degrés Bleus s'est alors révélé comme une meilleure solution, qui permettrait de fournir une énergie bon marché avec un investissement raisonnable. Puisque celui-ci devait couvrir 80% des besoins énergétiques de l'Hôtel de ville pour un coût de 80 000 € par an d'électricité.

En 2006, le rapport sur la précarité énergétique annonce 10% de la population française en précarité énergétique. Depuis différentes initiatives ont été prises pour lutter contre cette précarité. La situation actuelle est pire que celle de 2006. Ce chiffre devrait se situer entre 35% et 40% en 2020.

Au niveau de la ville de Valenciennes, les bâtiments sont chauffés au gaz, à l'électricité et au fioul pour une facture annuelle qui s'élève à 1,9 millions d'euros. Si rien n'avait été fait la facture énergétique aurait dû s'élever à 4,2 millions d'euros en 2020.

#### **La technologie Degrés Bleus® :**

Les eaux usées issues de la consommation quotidienne des ménages sont une source de chaleur importante. En effet, le réseau d'assainissement d'une ville récupère l'eau utilisée pour la cuisine, dans la salle de bain,... °. L'évacuation des eaux par ces canalisations est également un phénomène constant, jamais une canalisation ne sera asséchée. La température moyenne de ces eaux se situe tout au long de l'année entre 12° et 20°.

Le dispositif consiste en une plaque associée à des échangeurs placés dans une canalisation neuve ou préexistante. Cette plaque, au contact des eaux usées, va récupérer la chaleur qui sera transmise dans un réseau en circuit fermé comprenant un liquide caloporteur<sup>5</sup>. Cette énergie est conduite jusqu'à une pompe à chaleur installée dans le bâtiment à chauffer. Cette pompe à chaleur grâce à son moteur démultiplie l'énergie et la transmet dans le circuit qui chauffe le bâtiment.



<sup>5</sup> fluide (gaz ou liquide) qui permet le transport de chaleur entre plusieurs sources de température.

Toutefois cette technologie nécessite un minimum de débit 12L/sec équivalent au débit produit par 7000 habitants. De plus, la distance entre le collecteur et le bâtiment ne doit pas dépasser les 400m. Afin d'avoir un rendement optimal de la chaleur récupérée dans le réseau d'eaux usées, la distance idéale entre le collecteur et le bâtiment se situe entre 50 et 200m.

*Canalisation neuve avec plaque récupératrice de chaleur.*

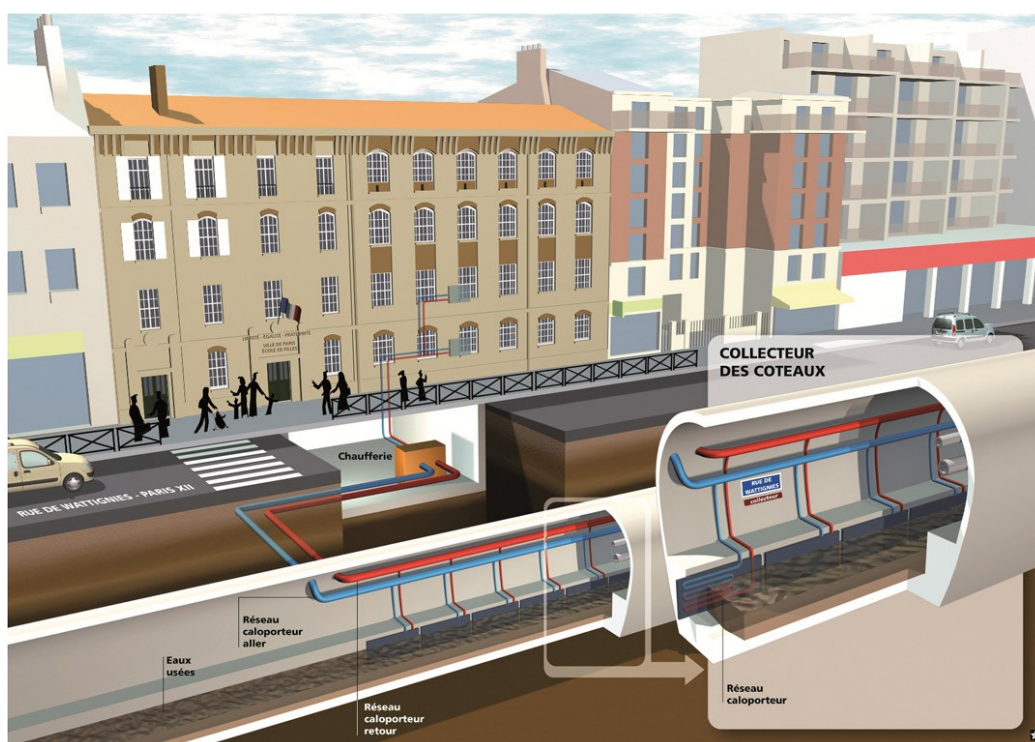


Schéma explicatif du dispositif Degrés Bleus

A Valenciennes, le collecteur est à 300m de l'Hôtel de ville situé dans une canalisation avec un débit de 24 000 équivalents habitants. En hiver, le liquide caloporteur arrive à la pompe à chaleur à une température de 4 à 8°. Cette dernière, grâce à son moteur, fait passer la température à 60-65° ce qui suffit à alimenter le réseau de chauffage.

La collectivité dispose de deux pompes à chaleurs afin de pallier à une panne éventuelle.

#### **Objectifs de l'action**

Les objectifs de l'action sont la diminution d'émission de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique et donc de la facture énergétique. La ville a également voulu

démontrer qu'il était possible d'utiliser une énergie fatale disponible en masse et non utilisée jusqu'à présent : les eaux usées.

### **Calendrier et échéancier**

2007 : Valenciennes prend connaissance de la technologie à l'origine de Degrés Bleus

A partir de 2009 : étude et mise en œuvre

Début 2010 : appel d'offres

Mai- Juin 2010 : Suez environnement seul candidat ayant répondu à l'offre devient le partenaire de l'opération

Mai 2010: début de l'opération faisant intervenir entre 60 et 70 personnes de 4 à 5 pays différents (notamment de Suisse et d'Allemagne qui ont un grand savoir-faire)

4 novembre 2010 : inauguration du dispositif

### **Perspectives**

Projet en cours de la mairie :

- multiplier les possibilités énergétiques alimentant la ville
- construction d'une station à énergie positive

A l'étranger déjà, Degrés Bleus évolue fortement vers les nouvelles technologies de récupération de l'énergie dans les tuyaux d'assainissement. La municipalité suit avec intérêt ces avancements et espère que ceux-ci pourront permettre de chauffer l'ensemble des foyers de la ville par ce système. Le réseau d'assainissement est long de 850 km.

En France on décompte 19500 stations d'épuration, le réseau couvre presque la totalité du territoire. Une généralisation du processus pourrait permettre d'importantes économies énergétiques aussi bien financière qu'en tonnes de CO2 rejetées.

## **4. Effets et résultats**

### **Résultats observés**

Il a été constaté que les pompes à chaleur mises en place apportaient assez d'énergie pour répondre à l'ensemble des besoins énergétiques de la ville, puisque l'ancienne chaudière maintenue en place n'a presque pas été mise en route depuis l'inauguration du dispositif. Cela représente une diminution de 220 tonnes de CO2 par an passant ainsi à un niveau de 80 tonnes de CO2.

Les pompes à chaleur étant alimentées en électricité, la facture énergétique de l'hôtel de ville ne dépend plus du tarif du gaz qui continue d'augmenter, ce qui est significatif en terme financier.

Par ailleurs, les impôts locaux ont été stabilisés, notamment grâce aux importantes économies réalisées. Cela bénéficie ainsi également de manière plus directe aux habitants de la ville. La ville peut également emprunter plus facilement, puisque les économies

réalisées sur la facture énergétique lui laissent les fonds pour être crédible face aux emprunteurs.

## **5. Financements et partenariats**

L'investissement initialement prévu était de 1,2 millions d'euros. Toutefois, la ville a réussi à obtenir, avec l'appui des études et estimations réalisées, le soutien de l'ADEME qui a financé l'opération à hauteur de 79%, restait donc à la collectivité à financer les 400 000€ restant. Ce soutien financier important a permis de conforter la municipalité dans son choix et a pu permettre le lancement du projet.

Le coût de l'entretien des pompes à chaleur est compris dans le marché conclu avec Cofely, filiale de Suez environnement. La ville de Valenciennes a choisi deux pompes à chaleurs électriques dont la consommation électrique coûte aux alentours de 15 000€.

Avec les économies d'énergies réalisées, la ville a pu bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et ainsi y retirer un autre bénéfice, diminuant le coût de l'opération.

Au final, le retour sur investissement était estimé à l'origine à 11,5 années mais avec le financement de l'ADEME cette durée a été diminuée à 5 ans qui est bien peu comparé à la durée de vie des installations évaluée à plus de 30 ans.

### **Partenaires financiers :**

ADEME à hauteur de 79% du projet soit : un peu plus de 800 000 €

## **6. Les parties prenantes**

### **Le pilotage :**

La Lyonnaise des Eaux a acheté le brevet de cette technologie mais n'a pas eu un grand rôle en dehors de celui de coordinateur.

Ce sont surtout BSR (Bernard Saunier Réseau) et Saunier Associés (ancienne entreprise de Bernard Saunier) qui ont piloté le projet. Ils sont allés chercher les personnes compétentes à l'étranger (Suisse, Allemagne,...) pour monter Degrés Bleus mais également les produits nécessaires qui ne sont pas fabriqués en France.

## **7. Suivi et évaluation**

### **La communication :**

La communication s'est faite par différents moyens :

- Une plaquette d'informations a été distribuée aux habitants,
- L'inauguration était ouverte au public,
- La présentation en conseil municipal auquel pouvait assister les habitants,
- Les médias locaux et le journal municipal ont régulièrement communiqué sur l'opération.

Un sondage a récemment démontré que 82 à 92% des valenciennois connaissaient Degrés Bleus.

La ville de moins de 50 000 habitants n'a pas l'obligation de tenir un rapport développement durable, toutefois Valenciennes a choisi de manière volontaire d'élaborer son rapport, dans lequel Degrés Bleus est reporté.

## **8. Bilan et perspectives**

### **Freins identifiés**

Au départ les difficultés ont surtout été financières. C'était un projet novateur, une première en France, peu de gens y croyaient, il a fallu convaincre. Par ailleurs, comme beaucoup de premières expériences, le coût a été plus important que les projets du même type qui ont suivi. En effet, il a fallu faire appel à un savoir et des techniques qui n'existaient pas en France. Aujourd'hui avec l'expérience accumulée en France, un tel projet pourrait coûter deux fois moins cher mais l'ADEME ne subventionnerait sans doute pas autant puisqu'elle a surtout soutenu le volet innovant l'aspect novateur.

### **Leviers de l'action**

L'ADEME a été incontestablement un levier de l'action. Par son financement à hauteur de 79% elle a conforté les décideurs dans l'idée de lancer l'opération.

### **Les conditions principales de réussite de cette action**

- La volonté politique
- Un investissement minimum

### **Les risques principaux à éviter**

Le principal risque a été l'évaluation du coût et des prix. La ville de Valenciennes ne disposait pas de précurseur pour lui indiquer les justes prix.

### **Conclusion :**

Cette opération est exemplaire en ce qui concerne sa source d'énergie : une énergie fatale alors que celles-ci ne sont que très peu exploitées en France. Cela représente pourtant une importante ressource de richesse, d'économie financière et d'énergie,....

Valenciennes a prouvé que l'utilisation d'énergie fatale était possible et qu'elle pouvait être très efficace.



## « L'OPÉRATION RENOV'EE : UN GUICHET UNIQUE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DE VANNES AGGLO »

**Nom de la collectivité :** Vannes Agglo - Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes

**Personnes ressources à contacter :**

Hélène Lebel, Responsable service habitat : [hlebel@vannesagglo.fr](mailto:hlebel@vannesagglo.fr)

02 97 68 42 20

Nicolas Briant, chargé de mission SCOT et Agenda 21 : [nbriant@vannesagglo.fr](mailto:nbriant@vannesagglo.fr)

02 97 68 70 77

**Elu référent :**

M. Georges ANDRE, élu

**Sites utiles :**

<http://www.operation-renovee.fr/>

<http://www.agglo-vannes.fr/accueil>

### 1. Résumé de l'action

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Vannes agglo a décidé d'intervenir sur la maîtrise de la consommation énergétique du parc de logements de son territoire. Pour ce faire, une action « d'amélioration thermique de l'habitat » nommée « Opération Rénov'EE » vient d'être engagée. Ce dispositif original est destiné aux propriétaires occupants de Vannes agglo désirant réduire leur facture d'énergie et améliorer le confort de leur logement. L'« Opération Rénov'EE » prévoit un accompagnement gratuit et indépendant, une aide financière proposée par la collectivité ainsi qu'une mise en relation avec un ensemble d'entreprises accréditées du bâtiment.

### 2. Une action au cœur de la stratégie de développement durable

Résolument tournée vers l'avenir et désireuse d'inscrire le développement durable au cœur de son action territoriale, Vannes agglo a décidé depuis plusieurs années d'agir en mettant en place des actions, notamment en matière de :

- 🕒 Développement économique (Création de zones d'activité ISO 14001, Haute Qualité Environnementale, ...)
- 🕒 Aménagement de l'espace et équilibre social de l'habitat (Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, ...)
- 🕒 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, ...)
- 🕒 Culture et sport (Echonova, golf de Baden, base nautique de Séné et Toulindac à Baden, AquaGolfe à Surzur, ...)

### 3. Description de l'action

#### Historique et contexte territorial :



Créée en 2000, la communauté d'agglomération de Vannes appelée Vannes Agglo est composée de 24 communes au sud du Morbihan.

L'ensemble représente 24 communes et une superficie de 521 km<sup>2</sup> pour plus de 135 000 habitants.

L'Opération Rénov'EE de l'agglomération de Vannes, prend place dans le cadre du Plan Local Habitat de 2010. Elle consiste en une action sur la rénovation thermique des logements de l'agglomération. Elle a été élaborée au moment de la mise en place de l'agenda 21 et du PCET de l'agglomération.

Cette dernière ne développait encore aucune action spécifique sur le logement ancien, alors que c'est sur ce type de bâtiment qu'il y a le plus de gain énergétique à réaliser sur le territoire. Vannes Agglo avait mis en place un plan d'actions pour favoriser la rénovation thermique des logements des familles les plus modestes aidées par l'Anah<sup>6</sup> pour financer leurs travaux. Elle a souhaité, dans le cadre de son Plan Local Habitat de 2010, élargir le public visé aux ménages de la classe moyenne et les moins « modestes ». Cette initiative a abouti à l'Opération Rénov'EE soutenue également par le Plan Bâtiment Durable de Bretagne.

Vannes Agglo désirant agir sur le parc immobilier privé a décidé de faire bénéficier des aides et services proposés tout propriétaire occupant de l'agglomération. Cela amène donc à exclure du programme les biens immobiliers en location, le ménage propriétaire louant son bien étant supposé disposer de ressources plus importantes.

L'opération distingue 3 catégories de ménages selon leurs ressources :

- Propriétaires occupants bénéficiant des aides de l'ANAH<sup>7</sup>
- Propriétaires occupants aux ressources modestes au-dessus des plafonds ANAH
- Propriétaires aux ressources plus aisées

<sup>6</sup> ANAH : L'Agence Nationale de l'Habitat encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.

Nombre de personnes par ménage	Propriétaires occupants ANAH PO ANAH		Propriétaires occupants aux ressources modestes au-dessus des plafonds ANAH PO+	Propriétaires aux ressources plus aisées PO++
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes		
1	9 086	11 811	23 228	Au-dessus des plafonds ci-contre
2	13 288	17 273	33 970	
3	15 979	20 775	40 856	
4	18 669	24 269	47 728	
5	21 370	27 779	54 632	
Par personne supplémentaire	+ 2 691	+ 3 500	+ 6 882	

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.

\* Plafonds de ressources en vigueur le 1er janvier 2012

Vannes Agglo a, dans un souci de facilitation et de mise en cohérence avec son partenaire, repris les critères de l'ANAH pour définir la première catégorie des ménages les plus modestes.

Les outils d'aides proposés par l'Opération Rénov'EE sont :

- ⌚ L'aide aux travaux mise en place par Vannes Agglo en fonction du gain énergétique réalisé
- ⌚ Les aides au diagnostic énergétique du Conseil général et de l'agglomération
- ⌚ Les autres aides (ANAH, crédits d'impôts, Prêt Energie +...)
- ⌚ Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

---

7 ANAH : L'Agence Nationale de l'Habitat encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.

Deux types d'aides de l'ANAH sont disponibles pour les propriétaires modestes et très modestes :

- Une aide aux travaux : de 20% (ménages modestes) à 35% (ménages très modestes) du montant des travaux subventionnables (plafond de travaux subventionnables à 20 000 € HT)
- Une aide forfaitaire dans le cadre du Programme Habiter Mieux, d'une valeur de 2100 €

Les aides financières aux travaux de Vannes Agglo ont été conçues afin d'inciter les particuliers à réaliser des travaux performants en matière énergétique.

Le montant de cette aide se calcule comme suit :

- 1 000€ pour un gain énergétique après travaux de 25% à 30%
- 2 000€ pour un gain énergétique après travaux de 30% à 40%
- 4 000€ pour un gain énergétique après travaux de plus de 40%

Les gains énergétiques sont validés grâce au diagnostic énergétique.

L'aide au DC2E accordée aux ménages PO+ est une aide du Conseil Général qui prend en charge 50% du coût du diagnostic dans la limite de 250€.

L'aide accordée pour le DC2E (diagnostic énergétique) aux ménages PO et PO+ par l'agglomération est de 200€.

Les services proposés et leur tarif peuvent varier en fonction de la catégorie à laquelle appartient le ménage. Les aides sont ainsi résumées :

PO ANAH	PO+	PO++
Aide aux travaux ANAH	-	-
Prime ANAH « Habiter Mieux »	-	-
Aide aux travaux Vannes agglo	Aide aux travaux Vannes agglo	-
Diagnostic énergétique gratuit	Aide au DC2E Conseil Général et Vannes agglo	Aide au DC2E Conseil Général
-	Récupération des CEE	Récupération des CEE
Crédit d'impôt développement durable	Crédit d'impôt développement durable	Crédit d'impôt développement durable
Eco PTZ	Eco PTZ	Eco PTZ
Prêt Energie + (de PROCIVIS)	-	-

Récapitulatif des aides.

### **Objectifs de l'action :**

Ce projet avait pour but d'inciter les ménages à rénover leurs logements, afin de réaliser des économies d'énergies, de diminuer leur bilan carbone et ainsi permettre également de renouveler un parc immobilier qui pouvait comprendre des habitats considérés comme étant « indignes ».

L'Opération Rénov'EE met donc en place un guichet unique, à travers notamment une plateforme internet qui regroupe les particuliers, les professionnels, la collectivité et ses partenaires. Ce service est géré par le bureau d'études Eco Energie Service.

Les particuliers sont accompagnés pendant toute la durée de leur projet de façon gratuite et indépendante. Cela leur permet d'obtenir l'ensemble des subventions disponibles, notamment l'aide aux travaux propre au dispositif ou l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Les ménages reçoivent également une aide afin de les orienter vers les travaux les plus pertinents au regard de leur diagnostic énergétique et de leur habitat.

Les professionnels bénéficient quant à eux d'un accompagnement vers les métiers de la rénovation thermique. En collaboration avec les fédérations du bâtiment, Vannes Agglo choisit de développer le savoir-faire local. Il leur est alors possible d'obtenir une accréditation auprès de l'agglomération à la condition que ces professionnels suivent ou s'engagent à suivre un cycle de formations mis en place par la Chambre des Métiers de l'Artisanat et les organismes professionnels. Les entreprises du bâtiment accréditées peuvent mettre en avant une image de qualité mais disposent également d'un accès personnalisé permettant de visualiser les dossiers des particuliers accompagnés via le dispositif et de leur faire des offres de services.

Ce guichet permet ainsi d'offrir un accompagnement, une aide financière et une expertise professionnelle garantie aux ménages les plus modestes, de développer les compétences et l'activité des entrepreneurs locaux et enfin de rénover et réduire la consommation d'énergie du parc immobilier.

**Echelle territoriale de l'action :** 24 communes de l'agglomération de Vannes.

### **Calendrier et échéancier :**

- ⌚ 2010 : début de l'étude menée sur un programme pour la rénovation thermique de l'habitat.
- ⌚ A partir d'avril 2012 : une longue phase de communication s'est mise en place afin de faire connaître le projet et permettre aux habitants de se l'approprier.
- ⌚ Septembre 2012 : Début du programme dénommé « Opération Rénov'EE ».

## **4. Effets et résultats :**

### **Effets attendus :**

La rénovation du parc immobilier privé de la collectivité permettra de diminuer la consommation en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et par conséquent de réduire le bilan carbone de ces propriétés.

De plus, par la formation apportée aux artisans locaux, les professionnels du bâtiment peuvent se tourner vers des pratiques et un savoir-faire plus respectueux de l'environnement. Ils développent ainsi leurs compétences.

### **Résultats observés :**

Vannes Agglo s'était fixée un objectif de 230 dossiers par an à réaliser à partir d'avril 2012 qu'elle a atteint. Elle n'est pas en mesure par contre d'avoir un recul suffisant aujourd'hui pour avoir des résultats plus qualitatifs car la mise en place et la réalisation de travaux a pris du temps.

Une étude est actuellement menée pour envisager la possibilité d'un élargissement de l'opération aux copropriétés.

Les habitants ont pu, grâce à l'opération, réaliser les travaux nécessaires pour rénover leur habitat et ainsi être mieux logés. Cette aide les a également aidée dans la prise de décision pour réaliser ses travaux ou à entreprendre de plus grands pour un meilleur confort. Cela a permis au final de réduire le nombre d'habitats indignes et d'améliorer les conditions de vie des ménages les plus fragiles.

### **5. Financements et partenariats**

Le coût total de l'opération a été supporté par la collectivité et ses partenaires. Ainsi Eco Energie Service a été désigné suite à un marché de prestation et est financé forfaitairement par le budget destiné à l'habitat de l'agglomération.

La collectivité conserve néanmoins 10% de la somme perçue par la vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui a pu se faire par l'intermédiaire du guichet unique. Cette ressource permet de participer au coût de gestion du service.

### **Nombre de personnes mobilisées :**

Eco Energie Service est le bureau d'étude prestataire chargé de la gestion de l'Opération Rénov'EE. Il assure également la permanence en mairie.

Au sein de la collectivité, la personne chargée de l'Habitat veille au bon déroulement de l'Opération.

### **Les différents partenaires :**

- Conseil général du Morbihan notamment en ce qui concerne l'aspect social et la lutte contre l'habitat indigne,
- L'ANAH,
- La Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA),
- Les Fédérations du bâtiment : FFB Morbihan, CAPEB Morbihan et PROCIVIS

### **6. Les parties prenantes**

#### **Le pilotage :**

L'agglomération a choisi de déléguer la gestion de l'opération à un prestataire de service qui a confié l'opération à deux personnes salariées. Le prestataire et la collectivité sont en contact fréquent et se retrouvent régulièrement pour guider l'opération.

L'élargissement de l'opération vers les copropriétés fait actuellement l'objet d'une d'étude menée par la collectivité.

### **7. Suivi et évaluation**

La collectivité à travers l'accréditation des professionnels du bâtiment a mis en place un suivi efficace. Les professionnels doivent donc réaliser leur travail de manière honnête (sans surcoût financier ou travaux inutiles au regard de la situation du ménage) mais également assurer un dialogue pédagogique avec les propriétaires afin de les tenir informés de toutes démarches.

Les diagnostiqueurs doivent par exemple, rendre un rapport aux particuliers qui leur soit intelligible dont la forme est imposée mais également prévoir un deuxième rendez-vous avec les particuliers afin de commenter les résultats du diagnostic et de les guider vers des travaux.

La collectivité vérifie auprès des bénéficiaires et par le suivi des travaux si le travail effectué par les différents professionnels répond aux exigences imposées aux professionnels. Elle se donne alors le droit de retirer l'accréditation de tout professionnel ne respectant pas ses obligations ce qui aurait pour conséquence d'exclure celui-ci de la liste des artisans ayant accès aux dossiers de l'opération.

Vannes Agglo récupère les ressentis des ménages une fois les travaux terminés, ce qui lui permet de rester informée de la qualité des travaux fournis, de la relation entretenue entre le professionnel et son client et de connaître le sentiment des ménages profitant de l'opération.

#### **La communication :**

Une importante communication s'est mise en place en amont pour faire connaître l'opération et afin que les habitants s'approprient le projet. Cette communication a été nécessaire pour contribuer à la réussite de son lancement.

Ainsi de manière régulière, des articles annonçant et décrivant l'Opération Renov'EE paraissent dans le périodique de la collectivité, les journaux locaux ; une permanence est aussi tenue à la mairie par le personnel d'Eco Energie Service qui assure ainsi une communication et un travail de sensibilisation auprès de la population.

Les différents témoignages des bénéficiaires sont un des supports de communication et sont complétés par des reportages avant/après travaux. Le maire va également tenir des conférences de presse chez les particuliers ayant bénéficié de l'opération.

Par ailleurs, Eco Energie Service participe au salon de l'habitat de l'agglomération.

## **8. Bilan et perspectives**

### **Freins identifiés**

Faire connaître l'opération. L'opération Renov'EE concerne directement les habitants de l'agglomération mais aussi les artisans. Ceux-ci doivent donc connaître l'opération, la comprendre et être convaincus de son apport. C'est pour cela qu'un investissement conséquent en communication auprès des habitants et artisans locaux est nécessaire.

L'offre mercantile proposée par les autres acteurs de l'énergie et de la rénovation thermique est également un frein pour faire connaître l'opération et son coût limité.

### **Leviers de l'action**

- Un tissu d'artisans locaux diversifié

- Des partenariats avec les fédérations du bâtiment et l'Anah
- Une communication importante

### Les conditions principales de réussite de cette action

- Un investissement en communication
- Un suivi constant et un contrôle des prestataires
- Un échange important avec les entreprises locales et les ménages

### Conclusion :

Si cette action est duplicable, elle nécessite toutefois une véritable volonté politique et un suivi rigoureux des élus et un effort important en communication. Différentes collectivités ont pris contact avec Vannes Agglo pour en savoir plus sur le fonctionnement et comprendre le mécanisme du guichet unique. Cela démontre un intérêt pour cette pratique qui dans les prochaines années devraient pouvoir s'étendre à d'autres collectivités.

Le guichet unique existe déjà dans différentes collectivités néanmoins, si le principe de guichet unique qui accompagne le particulier de bout en bout est partagé, chaque guichet unique diffère de l'autre puisqu'il n'est qu'un dispositif qui permet d'agrèger tous les outils déjà existant sur la collectivité. L'innovation majeure de Vannes Agglo est la création d'une plateforme unique qui regroupe les particuliers, les ménages, l'opérateur et les artisans professionnels qui va bénéficier à l'ensemble des administrés sans conditions de ressources ce qui n'est pas le cas généralement pour les autres guichets uniques.

#### Observatoire national des agendas 21 locaux

C/O Association 4D

Laurence Ermissé

150-154 rue du Fbg Saint-Martin, 75 010 Paris

Tél. 01 44 64 75 02

[www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)

[contact@observatoire-territoires-durables.org](mailto:contact@observatoire-territoires-durables.org)



*Ces fiches ont été réalisées dans le cadre de la préparation de l'Atelier de l'Observatoire, à Amiens les 22 et 23 2013 sur « Epargner, Investir et Produire durablement : les territoires relèvent le défi ». Il est organisé en partenariat avec le Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie,*



*l'Association des Maires de France, le CNFPT, le Comité 21, l'ADEME, la Caisse des Dépôts, le Conseil régional de Picardie, le Conseil général de la Somme et de nombreux partenaires locaux et nationaux.*